



BIO-UV Group

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 10 346 993 €
Siège social : 850, avenue Louis Médard, 34400 Lunel
527 626 055 R.C.S Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022

I. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'année écoulée dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion (pages 4 à 23) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Lunel, le 4 avril 2023

Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général



Responsable de l'information financière

Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général
Adresse : 850, avenue Louis Médard, 34400
Lunel Téléphone : +33 (0)4 99 13 39 11
Courriel : investisseurs@bio-uv.com

II. MESSAGE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Depuis son introduction en bourse sur Euronext Growth® Paris en juillet 2018, le groupe BIO-UV s'est fortement transformé avec :

- Les intégrations réussies des sociétés Corelec et TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited) ;
- L'accélération de sa croissance et de sa rentabilité qui se traduit en 2022 par un chiffre d'affaires de plus de 51 ME et un EBITDA de plus de 7 ME.

En résumé, dans un contexte général très incertain, BIO-UV Group accélère sa croissance rentable, et a réalisé ses principaux objectifs :

- **L'activité récréative s'est renforcée**, avec l'intégration de CORELEC, numéro deux français du traitement de l'eau des piscines privées par électrolyse de sel, qui a réalisé environ 14 M€ de chiffres d'affaires en 2022, permet à cette activité de représenter plus de 40% du chiffre d'affaires du groupe.
- **L'activité maritime**, dite « BIO-SEA », de traitement des eaux de ballasts des bateaux, a repris sa dynamique commerciale, avec plus de 200 systèmes commercialisés en 2022.
- **Le développement commercial export :**

A l'international, la fin des restrictions « COVID » sur les marchés asiatiques et au Moyen Orient, ce qui a pénalisé l'entreprise et notamment Triogen, depuis 2021, a permis une reprise significative de nos exportations sur ces territoires sur le deuxième semestre 2022.

L'année 2022 a été marquée par une croissance organique forte de notre activité de + 16%, de notre marge d'EBITDA de presque 14%, et une confirmation de notre rentabilité nette, qui nous permettent d'envisager une consolidation de notre croissance rentable et durable.

Permettez-moi de remercier ici, Benoit Gillmann. Depuis plus de 20 ans, il a su créer et développer avec passion et acharnement un groupe français de tout premier plan dans le traitement et la désinfection de l'eau sans chimie, idéalement positionné pour participer activement au « plan eau » dans son axe Reuse. Enfin, merci à tous les collaborateurs du groupe pour leur implication et leur professionnalisme, ils sont et font BIO-UV au quotidien.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons le meilleur.

Bien cordialement,



Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général de BIO-UV Group

III. RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société BIO-UV Group et ses filiales : CORELEC (France), TRIOGEN (Ecosse) et BIO-UV Asia (Hong Kong). Les termes « BIO-UV Group » ou la « Société » désignent la société BIO-UV Group. Le terme « BIO-UV Asia » désigne la société BIO-UV Asia. Le terme « TRIOGEN » désigne la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED et sa filiale, détenue à 100 %, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited).

III | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

III.1.1 Le Groupe BIO-UV

III.1.1.1 Description des activités de BIO-UV Group

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par les acquisitions de CORELEC et de TRIOGEN, maîtrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), électrolyse de sel, Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients, ce qui lui permet d'adresser 2 marchés :

- Le marché terrestre constitué des marchés :
 - récréatifs sur lequel BIO-UV Group est :
 - numéro 1 en France et en Europe pour le traitement par UV des eaux de piscines résidentielles sans chlore, pour le marché public et semi public de la déchloramination en bassins collectifs ainsi que pour les aquariums publics,
 - et numéro 2 en France pour le traitement des piscines résidentielles par électrolyse de sel ;
 - industriels et municipaux, recouvrant les applications liées aux activités d'aquaculture, des eaux de process industriels et de rejets, de potabilisation, de traitement des effluents, de réutilisation des eaux usées (REUSE).
- Le marché maritime du traitement des eaux de ballast de navires à travers la gamme BIO-SEA , imposant depuis 09/2017 à tous les bateaux de disposer d'un équipement de traitement.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group poursuit son développement grâce (i) à une force commerciale dédiée en France et à l'international, et au (ii) développement de partenariats avec des opérateurs spécialisés, notamment pour le marché du traitement des eaux de ballast de navires qui offre d'importantes perspectives de croissance.

Début novembre 2021, le Groupe a acquis la Société CORELEC, il est donc composé d'une société mère (BIO-UV Group), d'une nouvelle filiale basée à Toulouse spécialisée dans le traitement par électrolyse de sel des piscines résidentielles, d'une filiale en Ecosse depuis 2019, dédiée à l'activité terrestre à partir des technologies Ozone et AOP (TRIOGEN), et d'une filiale à Hong Kong pour le développement sur la zone Asie (BIO-UV ASIA) :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 10 346 993 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055.
- CORELEC est une Société par Actions Simplifiée de droit français, créée en 2004, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 9 Rue Jean-François Romieu 31600 Muret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 478 960 297.
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossois, créée en 1996, au capital de 12 778 £, détenue à 100% par BIO-UV Group. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin

South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 OY. Elle est immatriculée au Registre du commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.

- BIO-UV Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD, détenue à 100% par BIO-UV Group. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales CORELEC, TRIOGEN et BIO-UV ASIA.

III.1.1.2 Principaux programmes en cours de développement

Sur ses marchés terrestres :

BIO-UV Group a enrichi en 2022 ses gammes actuelles sur le marché de la piscine récréative avec O'clear, qui combine les technologies UV de BIO-UV et électrolyse de sel de très basse salinité de Corelec.

Chez Corelec, la principale gamme, Akeron est en phase de rénovation avec une montée en gamme significative en adéquation avec les dernières tendances du marché.

Pour le marché maritime, nous continuons à réaliser régulièrement des améliorations sur nos systèmes BIO-SEA pour renforcer la performance tout en préservant nos avantages compétitifs, notamment avec une compacité de nos petits modèles inégalée à ce jour.

III.1.1.3 Technologies

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, électrolyse de sel, Ozone et AOP), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le SARS-Cov 2, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection, à l'instar de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc...), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide, pour un investissement raisonnable.

La technologie de traitement par électrolyse de sel est très simple : le principe de l'électrolyse est de décomposer le sel présent dans l'eau en chlore et en sodium, ce qui assure la désinfection, naturellement.

La technologie de traitement par l'ozone, au pouvoir d'oxydation très puissant, techniquement plus complexe à installer et à exploiter, permet, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :

- la décomposition rapide des polluants organiques,
- un pouvoir augmenté de destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l'ozone résiduel par les UV-C, ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

III.1.1.4 Modèle d'affaires

Pour les marchés terrestres l'activité de l'entreprise est liée à la vente de systèmes, pour 75%¹, et de 25% de récurrent (pièces détachées) pour le reste. Ces ventes sont réalisées directement par l'équipe commerciale sur le marché Français ou à l'international à des professionnels du marché du traitement de l'eau.

Pour le marché maritime, les revenus du Groupe sont très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux armateurs ou aux chantiers. La part des ventes de pièces détachées et de service sur ce marché qui était d'environ 17% en 2022², devrait rapidement atteindre le niveau connu sur les marchés terrestres.

III.1.1.5 Activité du premier trimestre

La Société a réalisé une légère décroissance de son activité au premier trimestre 2023, liée à une baisse sur la division maritime.

III.1.2 Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV pendant l'année 2022 et postérieurement à la clôture

III.1.2.1 Eléments juridiques

Concernant BIO-UV Group :

- Bilan de la politique de rachat d'actions

Il est rappelé que la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2022 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a prévu :

- un montant maximum des actions pouvant être rachetées de 10% du montant du capital social de la Société,
- un prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devant pas excéder dix euros (10 €).

Se référer aux sections III.4.4 et III.4.5 du présent document pour le nombre d'actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au 31 décembre 2022.

A la date du présent document, le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est divisé en 10 346 993 actions de 1 € de valeur nominale.

III.1.2.2 Avancement des activités du Groupe

Le groupe continue de se développer sur ses marchés terrestre et maritime. Pour ce faire il innove et développe de nouveaux produits sur les technologies UVc et Ozone et électrolyse de sel. En 2022, ces développements ont représenté environ 1,6 M€ dont presque 0,5 M€ pour une nouvelle gamme d'ozoneurs chez Triogen destinée au marché aquacole et industriel, et 0,5 ME pour l'optimisation de nos gammes BIO-SEA.

Les tensions géopolitiques en Europe, aggravé par le conflit armé qui touche l'Ukraine depuis le 24 février 2022, n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité de la société.

¹ Source : Société

² Source : Société

III.1.2.3 Management et organisation

Modification des membres du Conseil d'administration

Les organes de direction et d'administration sont décrits en section III.3.1 du présent rapport.

Il est important de noter que Loïc Le Ravallec, actionnaire unique de Corelec avant son acquisition par BIO-UV en novembre 2021, a démissionné le 10 novembre 2022 de l'ensemble de ses mandats et fonctions dans le Groupe (administrateur BIO-UV, DG Corelec).

Renforcement des fonctions support

Les besoins de l'entreprise évoluent avec son développement, nous comptons à fin décembre 2022 environ 160 salariés dans le groupe, sur les trois sites. Dans cette optique, fin 2022 pour étoffer les fonctions RH, nous avons embauché une DRH et mis fin au contrat de notre prestataire dont le contrat avait été initié en 2021. En outre, nous avons internalisé la fonction QSE et amélioration continue à partir du 1^{er} avril 2022.

III.1.2.4 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet. Aucun élément majeur n'étant intervenu depuis cette date.

III.1.2.5 Eléments financiers

Les principaux éléments financiers sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

III.1.2.1 Succursales

Néant.

III.1.3 Evénements post-clôture

Concernant BIO-UV Group :

BIO-UV Group a déposé le 1^{er} avril 2022 un permis de construire, pour agrandir son site de Lunel de 1200 m², qui a été accordé le 30 juin 2022. Le financement de cet agrandissement a été réalisé sous la forme d'un crédit-bail avec les mêmes partenaires que pour le financement du siège actuel, soit BPI, Finamur et le CIC. Les travaux ont démarré fin décembre 2022 et devraient être finalisés en septembre 2023.

La Société a annoncé, le 1^{er} mars 2023, que EURL BGH a cédé 1 365 035 actions BIO-UV Group par le biais d'un placement sous forme de construction accélérée d'un livre d'ordres (« ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels français et européens (le « Placement »). Le Placement a rencontré un large succès avec une demande globale représentant 118% de l'offre initiale. Le règlement-livraison des actions cédées est intervenu le 3 mars 2023. Parallèlement, en vertu d'une promesse d'acquisition conclue auprès de EURL BGH, Laurent-Emmanuel Migeon s'est engagé à acquérir, sur ses fonds propres et par financement bancaire, 30 927 actions BIO-UV Group détenues par EURL BGH, représentant 0,30% du capital de la Société, aux mêmes conditions que le Placement. À l'issue de l'Opération, EURL BGH ne détiendra plus aucune action BIO-UV Group.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 28 février 2023 a constaté la démission de Monsieur Benoît GILLMANN de ses fonctions de Président Directeur Général, étant précisé que cette décision a pris effet le

1^{er} mars 2023 et que Monsieur Benoît GILLMANN conservera ses fonctions d'administrateur. Lors de cette même réunion, ayant pris effet le 1^{er} mars 2023, le Conseil d'Administration a constaté la cessation du mandat de Directeur général délégué de Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON et sa nomination aux fonctions de Président Directeur général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Concernant CORELEC :

Suite à la démission de son DG et ancien actionnaire unique, Loïc Le Ravallec, le 10 novembre 2022, Laurent Emmanuel Migeon a été nommé DG par l'actionnaire unique. Un responsable de site a été recruté avec une prise de poste au 11 avril 2023.

III.1.4 Principaux facteurs de risques

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("*deposed*" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques. Fin 2022, à la demande de BIO-UV, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg.

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui est pendante devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport de l'expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l'expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes. Le 1^{er} décembre 2021, l'expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur :

- de 40% pour le maître d'œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- de 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIOUV a assigné à comparaître devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum.

Enfin, le Groupe a réalisé environ 1 % de son activité en 2021 avec la Russie, la Biélorussie ou l'Ukraine et n'a réalisé aucune opération commerciale en Russie en 2022.

En 2022, les difficultés d'approvisionnement notamment sur les cartes électroniques Siemens, les augmentations des prix de nombreux articles et les retards logistiques ont été plus nombreux qu'en 2021, et

ont impliqué une augmentation de certains stocks, de notre besoin en fonds de roulement et un impact négatif significatif sur nos marges du second semestre pour l'activité maritime. En ce début d'année 2023, les tensions sur les approvisionnements sont moins importantes, mais les hausses sur les prix continuent, à un rythme soutenu.

III.1.5 Perspectives d'avenir

L'activité terrestre bénéficie d'une augmentation significative de sa force commerciale, et de son portefeuille de produits avec l'intégration totale de CORELEC dans le groupe. Ainsi sur le marché Français du traitement de l'eau des piscines récréatives, le groupe devrait continuer à renforcer sa position de leader en 2023.

Sur l'export, les tendances du second semestre 2022 se prolongent notamment sur le grand export.

BIO-UV Group prévoit une légère décroissance de son activité maritime notamment sur le premier semestre (absence d'effet rattrapage de 2021), mais une préservation de sa rentabilité avec un accroissement de la part des ventes de pièces détachées.

III | 2 Présentation des comptes et autres informations financières

III.2.1 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société de tête BIO-UV Group. Le périmètre de consolidation intègre donc la société mère, BIO-UV Group, et ses filiales CORELEC, BIO-UV Asia et TRIOGEN détenues à 100%. CORELEC n'ayant été acquise que le 6 novembre 2021, seuls les mois de novembre et décembre 2021 ont été intégrés.

Compte de résultat

Produits d'exploitation :

En k€	31/12/2022	31/12/2021	Var.
Chiffre d'affaires	51 286	33 462	53%
Production stockée et immobilisée	2 516	1 815	39%
Reprise de provisions et transferts de charges	284	58	390%
Autres produits et subventions	166	72	131%
Total produits d'exploitation	54 252	35 407	53%

La croissance de 53 % du chiffre d'affaires s'explique par l'intégration de Corelec pour 13 M€ et une augmentation de 4 M€ l'activité de traitement des eaux de ballast.

La production immobilisée est passée de 1 028 K€ en 2021 à 1 273 K€ (dont 559 K€ pour Triogen et 194 K€ pour Corelec).

Analyse de la croissance des ventes par secteurs d'activité :

En k€	31/12/2022	31/12/2021	Var.
Activités terrestres	33 151	19 632	69 %
Activités maritimes	18 136	13 830	31 %
Total chiffre d'affaires	51 286	33 462	53 %

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique :

En k€	31/12/2022	31/12/2021	Var
France	23 151	11 146	113%
Europe hors France	18 191	13 416	33%
Asie	3 197	3 742	-15%
Moyen-Orient	2 390	1 295	85%
Amérique	2 908	2 526	15%
Autre	1 449	1 337	-6%
Total chiffre d'affaires	51 286	33 462	53%

Contribution par activités au 31/12/2022

En k€	Dont terrestre	Dont maritime	Dont TRIOGEN	Dont CORELEC	TOTAL
France	5 876	2 515	1 442	13 317	23 151
Europe hors France	3 482	11 164	3 137	409	18 191
Asie	527	1 140	1 530		3 197
Moyen-Orient	638	1 134	618		2 390
Amérique	314	1 637	957		2 908
Autre	564	546	142	197	1 449
Total chiffre d'affaires	11 401	18 136	7 826	13 923	51 286

Résultat d'exploitation :

En k€	31/12/2022	31/12/2021	Var.
Achats et variations de stocks	23 128	14 577	59%
Autres achats et charges externes	13 881	8 837	57%
Impôts et taxes	515	346	49%
Charges de personnel	9 383	7 672	22%
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 705	2 352	15%
Autres provisions et charges d'exploitation	510	628	-19%
Charges d'exploitation	50 121	34 410	46%

Le passage à l'EBITDA, constitué de l'ensemble des produits et charges d'exploitation, à l'exclusion des dotations et reprises sur amortissements et provisions est présenté ci-dessous :

En k€	31/12/2022	31/12/2021	Var
Chiffres d'affaires	51 286	33 462	53%
Achats et variations de stocks	(23 128)	(14 577)	59%
Autres achats et charges externes	(13 881)	(8 837)	57%
Impôts et taxes	(515)	(346)	49%
Charges de personnel	(9 383)	(7 672)	22%
Autres produits et charges d'exploitation	2 671	1 887	42%
EBITDA	7 050	3 917	80%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	13.7%	11.7%	

L'EBITDA s'est élevé à 7 050 k€ contre 3 917 k€, en progression de 3 133 k€ grâce l'intégration d'une année complète de CORELEC en 2022.

En k€	31/12/2022	31/12/2021	Var
Activités terrestres dont CORELEC	5 590	2 466	226%
En % du CA	17%	13%	
Activités maritime	1 460	1 451	0%
En % du CA	8%	10%	
Total EBITDA	7 050	3 917	180%

Résultat financier

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers	91	227
Charges financières	(883)	(488)
RESULTAT FINANCIER	(792)	(261)

Le résultat financier s'est dégradé sous l'effet des intérêts liés au financement de l'acquisition de Corelec.

Résultat exceptionnel

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Quote part de subvention d'investissement	72	72
Autres produits	228	155
Total produits exceptionnels	300	227
Charges exceptionnelles Neptune Benson	65	144
Autres charges (1)	468	188
Total charges exceptionnelles	533	332
Résultat exceptionnel	(233)	(105)

(1) Yc Pds de Cessions - PCEA des Actions propres

Le résultat exceptionnel 2022 est une perte de 233 k€.

Impôt sur le résultat

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Impôts courants	681	(180)
Impôts différés	(104)	122
Total impôt sur le résultat	577	(58)

En 2022, l'entreprise malgré le bénéfice de l'intégration fiscale au niveau du groupe, a comptabilisé une charge d'impôt de 681 k€.

Résultat net :

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Résultat d'exploitation	4 132	998
Résultat financier	(792)	(261)
Résultat exceptionnel	(344)	(105)
Impôt sur le résultat	(577)	58
Total résultat net	2 418	689
Total résultat net part du groupe	2 418	689

III.2.2 Activité des sociétés du Groupe

III.2.2.1 Résultats de BIO-UV Group :

Elle joue donc un double rôle :

- de holding détenant les titres de participation des filiales, notamment depuis le rachat de TRIOGEN le 18 septembre 2019 et de CORELEC le 6 novembre 2021 ;
- de société industrielle et commerciale qui fabrique, conçoit et commercialise des systèmes de désinfection de l'eau par ultraviolet, ozone et électrolyse, pour nos activités terrestres, et maritimes.

III.2.2.2 Résultats de TRIOGEN :

Le résultat social est de -270k€ retraités des éléments d'harmonisation comptables du groupe, il serait de 91k€.

III.2.2.3 Résultat de CORELEC :

Le résultat social est de 2 483k€ retraités des éléments d'harmonisation comptables du groupe, il serait de 2 611k€.

III.2.2.4 Résultats de BIO-UV ASIA :

La société BIO-UV ASIA, créée en août 2018, a été mise en dormance en 2020 et a dégagé une perte de 4 k€ en 2022.

III.2.3 Financement du groupe

III.2.3.1 Le Capital

Le montant du capital n'a pas changé au cours de l'exercice.

III.2.3.2 Crédit d'Impôt Recherche

La Société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation, elle a déclaré un montant de 120 k€ au titre de l'exercice 2022.

III.2.3.3 Emprunts

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Financement par l'emprunt Privé	20 604	22 231
Emprunt obligataire (1)	6 500	6 500
Concours bancaires	235	3
Emprunt en crédit-bail	1 769	2 003
Divers	45	135
S/Total emprunt	29 153	30 872

(1) Dt 1.5 M€ convertible et 5 m€ contracté Fonds France Economie Réelle pour acquisition de Corelec

III.2.3.4 Crédit-bail

Le Groupe a contracté un crédit-bail de 3.500 k€ auprès d'OSEO-INDUSTRIE, FINAMUR et CMCIC-LEASE portant sur son siège social à Lunel en juillet 2013. Ce crédit-bail, d'une valeur de 1 769 k€ au 31 décembre 2022, est considéré comme un emprunt d'une durée de 60 trimestres avec prise d'effet au 4 juillet 2013, au taux d'intérêts de 4,984%.

III.2.3.5 Trésorerie

Le montant de la trésorerie nette s'élève à 1.7 M€ au 31 décembre 2022, alors qu'elle était de 10.6M€ au 31 décembre 2021. Cette réduction de 9 M€ est la combinaison des éléments suivants :

- Une marge brute d'autofinancement de 5,5 M€ ;
- Une consommation de trésorerie liée à l'accroissement de 2,9 M€ du BFR
- Une consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour notre exploitation à hauteur de 2,1 M€.
- La finalisation du paiement de l'acquisition de la société Corelec pour 6.7M€,
- Le remboursement d'emprunts pour 2 M€.

III.2.4 Autres informations financières

III.2.4.1 Proposition d'affectation des résultats et de distribution

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice 2022, soit un bénéfice de 424 933 euros, affecté à la réserve légale à hauteur de 5%, qui sera portée de 0 euro à 21 400 euros et pour 95% en dividendes, soit 403 533 euros, soit 0,039 euros/actions.

Il sera également proposé de distribuer une somme de 0,021 euro brut par action, soit un montant global de 217 287 euros, prélevé sur le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport ».

Le compte « Prime d'émission, de fusion, d'apport » serait ainsi ramené de 16 470 368 euros à 16 253 081 euros.

Distributions

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021		517 349,65 €* soit 0,05 € par action	-

* Compte non tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ayant ouvert droit à distribution par rapport au nombre d'actions composant le capital au 4 avril 2022

III.2.4.2 Charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des Impôts, nous vous indiquons que l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne fait apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts.

III.2.4.4 Délais de paiement clients et fournisseurs de BIO-UV Group

Au 31 décembre 2022 les dettes fournisseurs inscrites au passif de la Société s'élèvent à 4 819 k€ (vs. 2 724 k€ au 31 décembre 2021) :

En € (BIO-UV Group) 31/12/2022	DETTES						Dettes totale
	Non Echue	De 0 à 30J	de 31j à 60j	De 61j à 90j	De 91j à 120j	+120j	
Fournisseurs (TTC) 401	1 835 458 €	1 829 097 €	902 547 €	132 168 €	37 840 €	82 314 €	4 819 423 €
Nombre de factures	464	404	131	26	20	43	1 088

Au 31 décembre 2022, les créances clients inscrites à l'actif de la Société s'élèvent à 3 465 k€ (vs. 3 016 k€ au 31 décembre 2021) :

En € (BIO-UV Group) 31/12/2022	CREANCES						Créances totale
	Non Echue	De 0 à 30J	de 31j à 60j	De 61j à 90j	De 91j à 120j	+120j	
Clients (TTC) 411 + 413	1 942 149 €	818 098 €	234 040 €	75 166 €	173 626 €	221 793 €	3 464 872 €
Nombre de factures	372	133	62	19	25	104	715

III.2.4.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice (en €)					
a) Capital social	10 346 993	10 346 993	10 346 993	7 837 969	7 837 969
b) Nombre d'actions émises	10 346 993	10 346 993	10 346 993	7 837 969	7 837 969
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	315 790	315 790	315 790	631 580	
II – Résultat global des opérations effectives (en €) (Charges (-), Produit (+))					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	30 290 488	24 775 428	23 453 818	17 518 893	11 610 743
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2 972 227	2 821 711	1 390 355	590 200	418 550
c) Impôt sur les bénéfices	-427 509	-168 431	46 405	159 899	-209 936
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	3 399 736	2 990 142	1 436 759	750 099	208 615
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions (perte (-))	424 933	291 954	-375 984	-647 966	-554 705
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés/intéressement	119 389	110 229	79 379	12 000	
III – Résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,33	0,29	0	0	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,04	0,03	-0	-0	-0
c) Dividende versé à chaque action	0,05	0,05	0	0	0
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	92	89	85	76	61
b) Montant de la masse salariale (en €)	4 104 136	3 942 627	3 422 835	3 038 986	2 351 145
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en €)	2 012 183	1 897 373	1 407 314	1 315 795	999 526

Au 31 décembre 2022, il reste en circulation 315 790 obligations convertibles en actions, à raison d'une action par obligation.

III.2.4.3 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

III.2.4.4 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

III | 3 Gouvernement d'entreprise

III.3.1 Les organes de direction et d'administration

III.3.1.1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Laurent-Emmanuel MIGEON
Administrateurs : Xavier BAYLE
Thierry CARLES
Benoit GILLMANN
Simon MARSHALL
Sylvie ROUSSEL (administrateur indépendant)

Il est précisé que les changements ou renouvellements intervenus au cours de l'exercice 2022 et début 2023 dans la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

Administrateur concerné	Nature et date du changement ou du renouvellement
Benoît GILLMANN	Démission de son mandat de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 28 février 2023 avec effet au 1 ^{er} mars 2023
Loïc Le Ravallec	Démission et cessation de son mandat d'administrateur le 1er novembre 2022
Laurent-Emmanuel MIGEON	Nomination en qualité de Président Directeur Général par le Conseil d'administration du 28 février 2023 avec effet au 1 ^{er} mars 2023

III.3.1.2 Comités

A la date du présent rapport, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration.

III.3.1.3 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction de la Société est la suivante :

Dirigeant mandataire social :

Président Directeur Général : Laurent-Emmanuel MIGEON

Dirigeants non-mandataires sociaux :

Directeur Général Adjoint : Simon MARSHALL

Directeur R&D : Xavier BAYLE

Directeur Technique : Pierre DECLOEDT

Directeur Production et Achats : Benoit CARIBENT

Directeur commercial terrestre France : Laurent MARQUES

Directeurs commerciaux terrestre Export : Anne JULIA, Patrick-Jean PICHAVANT

Directeur division maritime BIO-SEA :	Maxime DEDEURWAERDER
Directrice Marketing et Communication :	Isabelle SOST
Directrice Ressources Humaines :	Laure GEFFROY

III.3.2 Mandat des commissaires aux comptes

Audit Associés Méditerranée a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Paul LACOMBE, par l'Assemblée générale mixte en date du 25 mai 2022, pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La société PricewaterhouseCoopers Audit SAS a été nommée co-commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale mixte des associés en date du 18 décembre 2017 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale de le renouveler, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 2028.

Patrice MOROT a été nommé co-commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale mixte des associés en date du 18 décembre 2017 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement, en application de la loi.

III.3.3 Gouvernance de la Société

La Société applique certaines recommandations du Code Middlenext modifié en septembre 2021, dont notamment la présence d'un administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration.

III.3.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

III | 4 Informations relatives aux titres de la Société

III.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2022 :

	Capital existant			
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
EURL BGH ⁽¹⁾	1 569 921	15,17%	3 139 842	26,4%
Sous-total Benoit GILLMANN	1 569 921	15,17%	3 139 842	26,4 %
Xavier BAYLE	107 606	0,96%	215 212	1,8%
Laurent-Emmanuel MIGEON	10 350	0,10%	10 350	0,1%
Autres salariés	20 000	0.2%	20 000	0.2%
Sous-total Salariés	137 956	1,32%	245 562	2.1 %
Auto-détention	150 447	1.44 %	0	0
Liquidité	62 646	0,6%	0	0
Flottant ⁽²⁾	8 482 405	81,2%	8 500 398	71,5%
TOTAL	10 346 993	100 %	11 885 802	100%

(1) société dont le capital est détenu à 100% par Monsieur Benoit GILLMANN, Président Directeur Général de la Société.

(2) la société Eiffel Investment Group détenait plus de 10% et moins de 15% du capital au 31/12/2020.

Il est précisé que depuis la clôture de l'exercice écoulé, la Société a annoncé, le 1er mars 2023, que EURL BGH a cédé 1 365 035 actions BIO-UV Group par le biais d'un placement sous forme de construction accélérée d'un livre d'ordres (« ABB ») auprès d'investisseurs institutionnels français et européens (le « Placement »). Le Placement a rencontré un large succès avec une demande globale représentant 118% de l'offre initiale. Le règlement-livraison des actions cédées est intervenu le 3 mars 2023. Parallèlement, en vertu d'une promesse d'acquisition conclue auprès de EURL BGH, Laurent-Emmanuel Migeon s'est engagé à acquérir, sur ses fonds propres et par financement bancaire, 30 927 actions BIO-UV Group détenues par EURL BGH, représentant 0,30% du capital de la Société, aux mêmes conditions que le Placement. À l'issue de l'Opération, EURL BGH ne détiendra plus aucune action BIO-UV Group.

Ainsi, à la date d'établissement du présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante, à la connaissance de la société :

	Détention capitalistique
Dirigeants & collaborateurs	1.94 %
Autocontrôle	1.34 %
Flottant	96.72 %

III.4.2 Franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré au cours de l'exercice 2022.

III.4.3 Actionnariat salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2022, les salariés détiennent 0,15 % du capital de la Société au sens de l'article susvisé.

III.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 16 juillet 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société de bourse Gilbert Dupont.

Au 31 décembre 2022 la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : 62 646 actions ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 47 044 Euros ;
- Valeur brute : 314 646 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2022 :

ACHAT	305 284 actions	1 491 377 euros	1 991 transactions	cours moyen : 4.89 €
VENTE	294 388 actions	1 436 318 euros	1 748 transactions	cours moyen : 4,94 €

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité les moyens suivants ont été mis à disposition : Nombre d'actions : 0 et Solde en espèces : 150 000,00 €

III.4.5 Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

Il est rappelé que le Conseil d'administration a décidé, en plus de la conclusion du contrat de liquidité tel que décrit ci-dessus, la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2021 (11^{ème} résolution) et par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022 (8^{ème} résolution).

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous présentons les informations requises sur les opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice 2022 :

Nombre d'actions achetées : 54 161

Nombres d'actions vendues : 42 432 (attributions actions gratuites)

Cours moyen des achats : 4.64 euros

Cours moyen des ventes : 5.73 euros

Montant des frais de négociation : 0 euros.

Au 31 décembre 2022, 150 447 actions étaient inscrites au nom de la société, pour une valeur évaluée au cours moyen d'achat de 5,23 euros, représentant 1,4 % du capital.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 31 décembre 2022 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Contrat de liquidité	62 646
Couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés)	42 432
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société	
Opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	
Echange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe	

Annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire	
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	150 447
TOTAL	255 525

III.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2022, aucune opération sur titre visée à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été déclarée par les dirigeants.

III.4.7 Prise de participation et prise de contrôle

Néant

III.4.8 Autocontrôle

La société ne détient aucune action en autocontrôle.

III.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

IV. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IV | 1 Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice écoulé

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2022 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Benoit GILLMANN	<u>Date de nomination :</u> 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur Président du Conseil d'administration et Directeur Général jusqu'au 1 ^{er} mars 2023	<ul style="list-style-type: none"> • EURL BGH : Gérant • TRIOGEN HOLDINGS LIMITED : administrateur • TRIOGEN LIMITED : Président
Laurent-Emmanuel MIGEON	<u>Date de nomination :</u> 25 avril 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Directeur général délégué jusqu'au 1 ^{er} mars 2023 Président du Conseil d'administration et Directeur Général depuis le 1 ^{er} mars 2023	DG CORELEC
Simon Marshall	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur et Directeur Général Adjoint de BIO-UV	Directeur Général de Triogen
Thierry Carles	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur	Gérant du cabinet Thierry Carles expertises et conseils
Sylvie Roussel	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} avril 2020 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2024 sur comptes 2023	Administratrice indépendante	Présidente de Ondalys-Indatech

Xavier BAYLE	<u>Date de nomination</u> : AG du 28 mai 2021 <u>Echéance du mandat d'administrateur</u> : AG 2024 sur comptes 2023	Administrateur	N/A
Loïc LE RAVALLEC	<u>Date de nomination</u> : AG du 25 mai 2022 <u>Démission le 10 novembre 2022</u>	Administrateur jusqu'au 10 novembre 2022	N/A

IV | 2 Conventions réglementées et conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée

Le Conseil d'administration du 28 février 2023 a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services entre la société et Monsieur Benoît GILLMANN (et/ou toute société contrôlée par ce dernier), d'une durée de 12 mois, ayant pour objet une mission de conseil, 20 jours par an, consistant en un accompagnement de la direction générale du groupe et en la fourniture de prestations de conseil sur les métiers spécifiques du groupe. Il sera demandé à la prochaine Assemblée générale de bien vouloir approuver cette convention.

Le Conseil a examiné cette convention, ses conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce que cette dernière répond toujours aux critères qui l'avait conduit à l'autoriser initialement.

Par ailleurs, Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON, Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} mars 2023 et administrateur de la Société, a conclu avec la Société un contrat de travail à durée indéterminée, en date du 2 janvier 2018, qui définit ses conditions d'emploi en qualité de Directeur des Opérations avec un statut de cadre supérieur dirigeant. Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice 2022, étant précisé qu'elle a été suspendue à compter de la nomination de M. Migeon en qualité de Président Directeur Général, soit le 1^{er} mars 2023, et pendant toute la durée dudit mandat.

En outre, la convention suivante a été conclue entre la Société et le cabinet Thierry CARLES dirigé par Monsieur Thierry CARLES, administrateur, concernant des prestations d'assistance à la gestion sociale, notamment l'établissement de la paie et les déclarations liées. Cette convention a débuté en janvier 2021. Elle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 et s'est poursuivie sur l'exercice 2022.

Aucune autre convention antérieurement conclue, entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Enfin, il n'existe aucune convention intervenue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3.

IV | 3 Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2022 qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en matière d'augmentation de capital :

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation / Date d'échéance	Plafond autorisé (valeur nominale)	Utilisations au cours de l'exercice 2022
<p>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier)</p>	<p>25 mai 2022 (9^e résolution)</p>	<p>26 mois 24 juillet 2024</p>	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital au jour de l'Assemblée⁽¹⁾ Montant nominal des titres de créances : 15.000.000 €⁽²⁾</p>	<p>Néant</p>
<p>Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeur mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, par placement privé</p>	<p>25 mai 2022 (10^e résolution)</p>	<p>26 mois 24 juillet 2024</p>	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital au jour de l'Assemblée, et 20 % du capital par an⁽¹⁾ Montant nominal des titres de créances: 15.000.000 €⁽²⁾</p>	<p>Néant</p>
<p>Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes répondant à des</p>	<p>25 mai 2022 (11^e résolution)</p>	<p>18 mois 24 novembre 2023</p>	<p>Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital au jour de l'Assemblée⁽¹⁾ Montant nominal des titres de créances: 15.000.000 €⁽²⁾</p>	<p>Néant</p>

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation / Date d'échéance	Plafond autorisé (valeur nominale)	Utilisations au cours de l'exercice 2022
<u>caractéristiques déterminées</u>				
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l' <u>attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</u> aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	25 mai 2022 (16 ^e résolution)	38 mois 24 juillet 2025	4 % du capital au jour de l'Assemblée ⁽³⁾	Néant ⁽⁵⁾
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par <u>incorporation de réserves, bénéfices ou primes.</u>	28 mai 2021 (13 ^e résolution)	26 mois 27 juillet 2023	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5.000.000 € ⁽⁴⁾	Néant
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	28 mai 2021 (14 ^e résolution)	26 mois 27 juillet 2023	Montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 5 000 000 € ⁽⁴⁾ Montant nominal maximum des titres de créances sur la société pouvant être émis : 18 500 000 € ⁽⁴⁾	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (<u>BSPCE</u>)	25 mai 2022 (15 ^e résolution)	18 mois 24 novembre 2023	Montant nominal maximum des actions auxquelles les BSPCE émis sont susceptibles de donner droit : 2,5 % du capital social au jour de l'Assemblée ⁽³⁾	Néant

⁽¹⁾ S'impute sur le plafond global des actions ordinaires susceptibles d'être émises de 10 % du capital au jour de la présente Assemblée, soit 1 034 699,30 euros (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022).

⁽²⁾ S'impute sur le plafond global de titres de créances de 15.000.000 € (14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2022)

Le montant nominal maximum des actions auxquelles les BSPCE émis sont susceptibles de donner droit s'impute sur le plafond des actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la seizième résolution de l'Assemblée générale du 25 mai 2022⁽⁴⁾. Imputation sur le plafond global de 5.000.000 € de nominal pour les actions ordinaires et de 18 500 000 € pour les titres de créances (20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2021).

⁽⁵⁾ Il est précisé que cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration du 28 février 2023 à hauteur de 62 082 actions attribuées gratuitement au profit de M. Migeon, avec une attribution définitive devant intervenir le 2 mars 2024 sous réserve de l'atteinte de conditions de performance et d'une condition de présence, et un délai de conservation expirant le 2 mars 2025. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil a décidé que le Président Directeur Général, bénéficiaire de cette attribution, devrait conserver au nominatif, 10 % des actions qui lui ont été attribuées gratuitement dans le cadre de la présente décision, jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

IV | 4 Modalités d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 avril 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Benoit GILLMANN. Conformément à l'article 20-1 des statuts, l'option retenue par le Conseil d'administration a été prise pour une durée illimitée, et est maintenue jusqu'à décision contraire.

Il est précisé que le Conseil d'administration du 28 février 2023 a constaté la démission de Monsieur Benoît GILLMANN de ses fonctions de Président Directeur Général, étant précisé que cette décision a pris effet le 1^{er} mars 2023 et que Monsieur Benoît GILLMANN conservera ses fonctions d'administrateur. Lors de cette même réunion, ayant pris effet le 1^{er} mars 2023, le Conseil d'Administration a constaté la cessation du mandat de Directeur général délégué de Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON et sa nomination aux fonctions de Président Directeur général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

31 décembre 2022



Table des matières

1 Etats financiers consolidés	33
1.1 Bilan consolidé	33
1.2 Compte de résultat consolidé	34
2 Principes et modalités de consolidation	35
2.1 Préambule	35
2.2 Référentiel comptable	36
2.3 Modalités de consolidation	36
2.3.1 Méthodes de consolidation	36
2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition	36
2.3.2.1 Principes	36
2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée	37
a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers.....	37
b. Transactions et soldes.....	37
c. Conversion des comptes des filiales en devises	37
2.4 Méthodes et règles d'évaluation	38
2.4.1 Immobilisations	38
2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués.....	38
2.4.1.1.1 <i>Immobilisations incorporelles</i>	38
2.4.1.1.2 <i>Immobilisations corporelles</i>	38
2.4.1.1.3 <i>Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail</i>	39
2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements	39
2.4.2 Stocks	39
2.4.2.1 Evaluation des stocks	39
2.4.2.2 Dépréciation des stocks	40
2.4.3 Créances	40
2.4.3.1 Evaluation des créances.....	40
2.4.3.2 Dépréciation des créances	40
2.4.4 Valeurs mobilières de placement	40
2.4.5 Avances conditionnées	40
2.4.6 Subventions d'investissement	40
2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite	40
2.4.8 Impôts différés	41
2.4.9 Crédit d'impôt recherche	42
2.4.10 Charges et produits exceptionnels	42

2.4.11	Trésorerie	42
2.4.12	Opérations en devises étrangères	42
2.4.13	Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité	42
2.5	Informations diverses	43
2.5.1	Résultat par action	43
2.5.1.1	Résultat par action	43
2.5.1.2	Résultat dilué par action	43
2.5.2	Honoraires des commissaires aux comptes	43
2.5.3	Tableau de flux de trésorerie	44
2.5.4	Montant des rémunérations	44
2.6	Faits marquants	44
3	Périmètre de consolidation	45
3.1	Périmètre de consolidation	45
3.2	Variations du périmètre et des % d'intérêt	46
4	Analyses des postes du bilan et du compte de résultat	47
4.1	Bilan consolidé	47
4.1.1	Actif immobilisé	47
4.1.1.1	Ecarts d'acquisition	49
4.1.1.2	Immobilisations incorporelles	49
4.1.1.3	Immobilisations corporelles	49
4.1.1.4	Immobilisations financières.....	50
4.1.2	Autres postes d'actif	50
4.1.2.1	Stocks	50
4.1.2.2	Créances clients et Autres créances et compte de régularisation	50
4.1.2.3	Impôts différés :.....	51
4.1.2.4	Titres de placement et disponibilités	51
4.1.2.5	Comptes de régularisation	51
4.1.2.6	Etat des créances à la clôture de l'exercice	52
4.1.3	Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires	52
4.1.4	Autres postes du passif	53
4.1.4.1	Avances conditionnées	53
4.1.4.2	Provisions pour risques et charges	53
4.1.4.3	Emprunts et dettes assimilées	54
4.1.4.4	Fournisseurs et autres dettes	54
4.2	Postes du compte de résultat consolidé	55
4.2.1	Produits d'exploitation	55

4.2.2	Charges d'exploitation	57
4.2.3	Résultat financier	58
4.2.4	Résultat exceptionnel	58
4.2.5	Impôt sur le résultat	59
5	Autres informations	60
5.1	Information sectorielle	60
5.1.1	Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité	60
5.1.2	Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :.....	60
	Ventilation du chiffre d'affaires :	60
5.2	Engagements hors bilan	61
5.2.1	Engagements hors bilan reçus	61
5.2.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	61
5.2.3	Engagements hors bilan accordés	61
5.3	Evénements postérieurs à la clôture	62

1 Etats financiers consolidés

1.1 Bilan consolidé

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2022 présentent un total Actif - Passif de 74 096 114 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 2 417 923 €.

Actif en EUR	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021	Passif en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	39 677 172	37 871 112	Capital	10 346 993	10 346 993
Dont écarts d'acquisition	31 175 670	28 617 715	Primes	16 470 368	18 484 040
Immobilisations corporelles	3 082 933	2 879 359	Réserves consolidées et résultat groupe	6 535 312	2 713 571
Immobilisations financières	304 638	5 352 838	Autres	- 999 359	- 881 008
Titres mis en équivalence			Capitaux propres - Part du groupe	32 353 314	30 663 596
Actif immobilisé	43 064 743	46 103 309	Intérêts minoritaires		
Stocks et en-cours	19 658 322	14 800 319	Provisions pour risques et charges	544 435	614 142
Créances clients et comptes rattach	4 932 147	5 173 370	Emprunts et dettes financières	29 153 042	30 872 491
Autres créances et compte de régula	4 458 764	4 471 967	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 328 719	5 407 178
Valeurs mobilières de placement	392	361 074	Autres dettes et comptes de régularisation	4 716 604	13 565 947
Disponibilités	1 981 746	10 213 315	Dettes	41 198 365	49 845 616
Actif circulant	31 031 371	35 020 045			
Total Actif	74 096 114	81 123 354	Total Passif	74 096 114	81 123 354

1.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Chiffre d'affaires	51 286 162	33 462 062
Autres Produits d'exploitation	2 966 331	1 945 437
Achats consommés	23 127 771	14 577 348
Charges de personnel	9 382 747	7 671 497
Autres charges d'exploitation	13 880 687	8 837 364
Impôts et taxes	514 741	345 649
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 214 873	2 978 006
Charges d'exploitation	50 120 819	34 409 864
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	4 131 674	997 635
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	4 131 674	997 635
Charges et produits financiers	-792 012	-260 908
Charges et produits exceptionnels	-344 410	-105 400
Impôts sur les sociétés	577 329	-58 049
Résultat net des entités intégrées	2 417 923	689 376
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 417 923	689 376
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	2 417 923	689 376
Résultat par action	0,238	0,068
Résultat dilué par action	0,239	0,074

2 Principes et modalités de consolidation

2.1 Préambule

Cette annexe est établie en euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée 12 mois comme l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont fait l'objet d'un changement de présentation suite aux précisions de l'ANC dans sa réponse du 13-5-2022 à la saisine de la CNCC (réponse de l'ANC du 19 mai 2022 à la saisine de la CNCC du 14 février 2022 sur le règlement de l'ANC N°2020-01 relatif aux comptes consolidé, bull. CNCC N°206, juin 2022) ainsi que sa recommandation N°2022-02 du 13-05-2022 confirmant que les états de synthèse sont prescriptifs et non modifiables.

2.3 Modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 31 décembre 2022.

2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition

2.3.2.1 Principes

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément aux règles générales de la comptabilité constitue l'écart d'acquisition.

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2022.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

Les critères justifiant de l'absence d'amortissement sont :

- Les cycles de vie des produits résultant de l'actif et les informations publiques concernant l'estimation de la durée d'utilisation d'actifs similaires qui sont utilisés de façon similaire.
- La stabilité du secteur d'activité dans lequel l'actif est utilisé et l'évolution de la demande portant sur les produits ou les services résultant de l'actif.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 9.5% et un taux de croissance long terme de 1.5% pour BIO-UV, TRIOGEN ET CORELEC.

L'analyse de sensibilité liée à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation (10,5% au lieu de 9,5%) ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini (0,5% au lieu de 1,5%) ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés à l'exception de l'UGT de Triogen. En effet pour cette dernière, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 852 milliers d'euros ou une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 634 milliers d'euros.

Nous estimons que les résultats obtenus sont probants et n'aboutissent à la constatation d'aucune dépréciation dans les comptes clos au 31 décembre 2022.

2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d’actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n’est pas représentative de l’effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu’une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 Méthodes et règles d’évaluation

2.4.1 Immobilisations

2.4.1.1 Modes et méthodes d’évaluation appliqués

2.4.1.1.1 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l’objet d’amortissement,
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d’exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l’actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l’ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l’achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l’intention de la Société d’achever le projet de développement et d’utiliser l’immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d’avantages économiques futurs attachés à l’actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l’immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l’immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l’immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l’immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l’actif.

2.4.1.1.2 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition (prix d’achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l’entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20
Constructions en crédit bail	Linéaire	Agencement 10
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.

2.4.2 Stocks

2.4.2.1 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 Créances

2.4.3.1 Evaluation des créances

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 Dépréciation des créances

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « emprunts et dettes financières ».

2.4.6 Subventions d'investissement

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.77 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

2.4.8 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	19%	19%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

2.4.9 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.10 Charges et produits exceptionnels

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante et en principalement les cessions sur le contrat de liquidité.

2.4.11 Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.12 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptables est celui prévu par le PCG , les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

2.4.13 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

2.5 Informations diverses

2.5.1 Résultat par action

2.5.1.1 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 2 417 933 € et d'un nombre de titres de 10 346 993, il ressort un résultat par actions de 0.238 € au 31 décembre 2022.

2.5.1.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2022

Aux actions prises en compte pour le calcul du résultat par action, ont été ajoutées les options de conversion des emprunts obligataires convertibles en actions donnant droit à l'émission de 315 790 nouvelles actions.

Le résultat au 31 décembre 2022 dilué par action s'établit à 0.239 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2021 :

Le résultat au 31 décembre 2021 dilué par action s'établit à 0.074 € (bénéfice).

2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 des comptes sociaux, des sociétés intégrées s'élèvent à 69 milliers d'euros pour PwC Audit et 35 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

Le montant des honoraires facturés au titre des travaux réalisés pour l'entité TRIOGEN dans le cadre des travaux de consolidation s'élève à 24 milliers d'euros.

2.5.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé	2 417 923	689 376
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	2 886 611	2 975 617
Variation des impôts différés	242 366	18 380
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	5 546 900	3 646 613
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 2 850 386	- 348 400
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 696 514	3 298 213
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 2 220 487	- 2 726 520
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	119 330	74 715
Variation de l'écart d'acquisition		
Incidence des variations de périmètres	- 6 843 955	- 18 043 429
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 8 945 112	- 20 695 234
Rachat et revente d'actions propres	- 46 351	- 541 272
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 505 244	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	2 524 119	18 049 219
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 4 475 130	- 1 973 880
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 2 502 606	15 534 067
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	- 8 823 811	- 1 729 621
Trésorerie d'ouverture (B)	10 571 162	12 300 783
Trésorerie de clôture (C)	1 747 349	10 571 162
Incidence des variations de cours des devises	-72 607	133 333

2.5.4 Montant des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence pour un montant de 64 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les rémunérations allouées au PDG et aux directeurs généraux par le conseil d'administration, au 31 décembre 2022 et à raison de leur fonction, se sont élevées à 476 k€ contre 421 k€ au 31 décembre 2021.

2.6 Faits marquants

Les difficultés d'approvisionnement ont été fortes sur l'ensemble de l'année, notamment sur les cartes électroniques aux deuxième et troisième trimestres, nous obligeant à trouver des alternatives impactant fortement nos prix d'achats et donc nos prix de revient sur l'activité Maritime.

La société a été impactée également par la hausse des coûts de l'énergie et du coût d'approvisionnement des matières premières qui a été répercutés sur ses prix de ventes menant à un impact limité sur les comptes consolidés.

Le coût d'acquisition de titres de l'entité Corelec s'élève finalement à 27 M€. Dans le cadre du complément de prix 2,5 M€ ont été comptabilisés expliquant la variation de l'écart d'acquisition et ce, conformément à l'agenda initialement fixé dans l'acte d'acquisition signé en octobre 2021 (sur les conséquences sur l'écart d'acquisition initialement constaté, voir notes n° 3.2)

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques, notamment dans le cadre de demandes complémentaires d'informations. Dans ce contexte, la direction et son conseil a déterminé que le montant n'est pas déterminable avec fiabilité. Aucune provision n'a donc été comptabilisée.

3 Périmètre de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

Périmètre au 31 décembre 2022 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2021 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDING, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. L'impact sur le résultat de l'intégration de cette filiale aurait été de 0 milliers d'euros et sur le bilan une hausse de la trésorerie de 7 milliers d'euros avec en contrepartie une diminution de l'écart d'acquisition du même montant. Cette exclusion se fait conformément à l'art 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

Suite au versement d'un complément de prix (cf note 2.6), l'écart d'acquisition des titres de Corelec ajusté à la hausse se décompose de la façon suivante :

Prix d'acquisition des titres : 26 836 K€

Frais d'acquisition net d'impôt différé : 430 K€

Prix total d'acquisition : 27 266 K€

Valeur d'entrée des actifs net acquis : 5 249 K€

Ecart d'acquisition : 22 017 K€

4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Actif immobilisé

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2021	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	31/12/2022
Ecart d'acquisition (cf note 4.1.1.1)	28 617 716				2 557 955	31 175 670
Frais de recherche et développement	14 882 470	760 419	2 774 322			18 417 211
Concessions, brevets et droits similaires	300 317	10 524				310 841
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	150 387	-				150 387
Immobilisations incorporelles en cours	2 735 430	822 332	-	2 774 322	35 116	748 323
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 686 320	1 593 275	-	35 116	2 557 955	50 802 432
Terrains	392 257	-				392 257
Constructions	3 343 122	6 741				3 349 863
Installations techniques, matériel, outillage	933 583	223 047	17 891			1 310 490
Autres immobilisations corporelles	966 576	166 444	17 010	486		1 013 575
Immobilisations en cours	17 010	195 452	-	34 901		177 561
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 652 548	591 684	-	486	-	6 243 746
Dont crédit-bail et assimilé	3 635 969					3 635 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	2 050	1 500		2 500		1 050
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	5 350 627	35 000		82 200	- 5 000 000	303 427
Créances rattachées à des participations						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 352 839	36 500	-	84 700	- 5 000 000	304 639
TOTAL GENERAL	57 691 707	2 221 459	-	120 302	- 2 442 045	57 350 817

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2021	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	31/12/2022
Ecarts d'acquisition					
Frais de recherche et développement	8 520 951		2 261 456		10 782 407
Fonds commercial					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 815 207	-	2 310 053	-	11 125 260
Terrains	9 715		7 782		17 497
Constructions	1 333 716		171 544		1 505 260
Installations techniques, matériel, outillage	701 516		87 074		788 590
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 773 189	-	387 624	-	3 160 813
Dont crédit-bail et assimilés	1 377 904		158 284		1 536 188
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	11 588 396	-	2 697 677	-	14 286 073

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2022	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	28 617 716		28 617 719
Frais de recherche et développement	18 417 211	10 782 407	7 634 804	14 882 470	8 520 951	6 361 519
Concessions, brevets, droits similaires	310 841	257 427	53 414	300 317	218 855	81 462
Autres immobilisations incorporelles	150 387	85 426	64 961	150 387	75 401	74 986
Immobilisations incorporelles en cours	748 323		748 323	2 735 430		2 735 430
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	392 257	17 497	374 760	392 257	9 715	382 542
Constructions	3 349 863	1 505 260	1 844 603	3 343 122	1 333 716	2 009 406
Installations techniques, matériel, outillage	1 310 490	788 590	521 900	1 069 552	817 219	252 333
Autres immobilisations corporelles	1 013 575	849 466	164 109	830 607	612 539	218 068
Avances et acomptes	177 561		177 561	17 010		17 010
Dont crédit-bail et assimilé	3 635 969	1 536 188	2 099 781	3 635 969	1 377 904	2 258 065
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations				-		-
Créances rattachées à des participations				-		-
Autres titres immobilisés	162		162	162		162
Prêts	1 050		1 050	2 050		2 050
Autres immobilisations financières	303 427		303 427	5 350 627		5 350 627
Total	57 350 817	14 286 073	43 064 744	57 691 707	11 588 396	46 103 314

4.1.1.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021. Notons que cet écart d'acquisition a fait l'objet d'une clause de révision de prix à la hausse 2 557 milliers d'euro durant l'exercice 2022.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf note 2.3.2.1)

4.1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés sur la période.

L'augmentation est principalement liée (0,5 ME) à des travaux de développement sur une nouvelle gamme Triogen destinée au marché industriel, et aux compléments de travaux sur la gamme M pour 0,3 ME et Oclear (0,1 ME). Les travaux de développement de Corelec sont de 0.2 ME.

4.1.1.3 Immobilisations corporelles

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement du crédit-bail signé en 2013 pour la construction du nouveau siège social du groupe. Le contrat a débuté en date du 4 juillet 2013 pour une durée de 15 ans.

4.1.1.4 Immobilisations financières

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers. La variation de 5 M € correspond au montant de la garantie d'achat de Corelec qui a été payé dans le cadre du complément de prix.

4.1.2 Autres postes d'actif

4.1.2.1 Stocks

Stocks et en-cours en EUR	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	13 694 505	29 190	13 665 315	10 029 654	32 903	9 996 751
En-cours de production de biens	629 790		629 790	509 962		509 962
En-cours de production de services	-			-		
Produits intermédiaires et finis	5 766 095	517 455	5 248 640	4 400 083	266 622	4 133 461
Marchandises	114 577		114 577	160 145		160 145
Total	20 204 967	546 645	19 658 322	15 099 844	299 525	14 800 319

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, les plateformes de montage BIOSEA, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations au 31/12/2022 se décomposent de la façon suivante :

- 2 produits finis Biosea dépréciés à hauteur de 100 % pour 98 K€.
- Stock à rotation lente > 4 ans : 134 K€.
- Stock relatif à l'activité Bio Scan : 302 K€.

4.1.2.2 Créances clients et Autres créances et compte de régularisation

Créances en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	4 932 147	5 173 370
Créances fiscales et sociales	2 134 170	1 718 618
Autres créances	260 300	33 735
Avances et acomptes versés sur commandes	207 897	678 949
Actifs d'impôts différés	1 557 291	1 799 657
Charges constatées d'avance	285 793	223 467
Ecart de conversion actif	13 313	17 541
Total	9 390 911	9 645 337

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 31 décembre 2022.

Les créances clients sont à échéances à moins d'un an et il y a une absence de risque d'irrecouvrabilité.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2022 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 548 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 549 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 37 milliers d'euros ;

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2021 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 368 milliers d'euros au titre du CIR ;
- Créances de TVA pour 1 345 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 5 milliers au titre d'IJSS à recevoir ;

4.1.2.3 Impôts différés :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 s'établissent à 1 637 milliers.

Actifs d'impôts différés en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Activation des déficits reportables	1 637 044	1 637 044
IDA sur indemnité de départ à la retraite	55 856	68 898
IDA sur frais acquisition TRIOPEN et Corelec	184 256	252 330
Autres IDP	- 325 539	- 173 429
Autres IDA	5 674	14 813
Total	1 557 291	1 799 656

4.1.2.4 Titres de placement et disponibilités

Trésorerie et équivalents en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	392	361 074
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	243 186	109 504
Disponibilités et compte de dépôt à terme	1 738 560	10 103 811
Total	1 982 138	10 574 389

4.1.2.5 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance.

4.1.2.6 Etat des créances à la clôture de l'exercice

Créances en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	304 639	1 050	303 589
Avances et acomptes versés sur commandes	207 897	207 897	
Créances clients et comptes rattachés	5 001 214	5 001 214	
Actifs d'impôts différés	1 557 291		1 557 291
Autres créances	2 543 994	2 543 994	
Charges constatées d'avance	285 793	285 793	
Total	9 900 828	8 039 948	1 860 880

Créances en EUR	31/12/2021	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	5 352 839	5 002 050	350 789
Avances et acomptes versés sur commandes	678 949	678 949	
Créances clients et comptes rattachés	5 239 234	5 239 234	
Actifs d'impôts différés	1 799 657		1 799 657
Autres créances	1 893 559	1 893 559	
Charges constatées d'avance	223 467	223 467	
Total	15 187 705	13 037 259	2 150 446

4.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 12 2020	10 346 993	18 484 040	1 296 824	583 947	-514 110		30 197 697	
Résultat N				689 376			689 376	
Affectation résultat			583 947	-583 947				
Titres en autocontrôle					-541 272		-541 272	
Variation des écarts de conversion			133 333				133 333	
Autres variations			10 091				10 091	
Subventions investissements						174 374	174 374	
Capitaux propres 31 12 2021	10 346 993	18 484 040	2 024 195	689 376	-1 055 382	174 374	30 663 596	
Résultat N				2 417 923			2 417 923	
Affectation résultat			689 376	-689 376				
Titres en autocontrôle					-46 351		-46 351	
Variation des écarts de conversion			-72 607				-72 607	
Dividende		-505 244					-505 244	
Autres variations		-1 508 428	1 476 425				-32 003	
Subvention investissement						-72 000	-72 000	
Capitaux propres 31 12 2022	10 346 993	16 470 368	4 117 389	2 417 923	-1 101 733	102 374	32 353 314	

Le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est constitué de 10 346 993 actions de 1 €. Au 31/12/2022, le nombre d'actions auto-détenues est de 213 093 actions pour une valorisation dans les comptes de 1 101 733 euros.

La variation de – 1 508 428 euros correspond à l’apurement du report à nouveau débiteur sur la prime d’émission.

4.1.4 Autres postes du passif

4.1.4.1 Avances conditionnées

Les avances conditionnées ne donnent lieu au paiement d’aucun intérêt et feront l’objet d’un remboursement en 2023.

4.1.4.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 254 milliers d’euros et 141 milliers d’euro au titre de l’attribution d’actions gratuites. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « Provision pour engagement de départ à la retraite ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Provision pour indemnité de départ à la retraite	320 703			- 65 742	254 961
Provision pour attribution d'actions gratuites	165 960	141 089	- 165 960		141 089
Provision pour risque de change	17 421	13 194	- 17 421		13 194
Provision pour garantie client	110 058	25 133			135 191
Total	614 142	179 416	- 183 381	- 65 742	544 435

Provisions pour risques-charges et autres provisions en EUR	31/ 12/ 2020	Dotations	Reprises / Utilisation	Variation périmètre	31/ 12/ 2021
Provision pour indemnité de départ à la retraite	245 849	29 744	4 237	49 347	320 703
Provision pour attribution d'actions gratuites	-	165 960			165 960
Provision pour risques de change		17 421			17 421
Provision pour garantie client		2 152		107 906	110 058
Total	245 849	215 277	4 237	157 253	614 142

4.1.4.3 Emprunts et dettes assimilées

Dettes financières en EUR	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003		-	1 500 003
Autres emprunts obligataires	5 000 000			5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 230 854	2 524 119	- 4 151 185	20 603 788
Concours bancaires courants	3 227	231 562		234 789
Emprunts en crédit-bail	2 003 407		- 233 945	1 769 462
Avances conditionnées	135 000		- 90 000	45 000
Total	30 872 491	2 755 681	- 4 475 130	29 153 042

L'emprunt obligataire convertible figurant au bilan pour un montant de 1 500 milliers représente un nombre d'obligations convertibles de 315 790. Elles pourront être converties avant le 12 septembre 2024 au prix de conversion de 4.75 euros. En cas de non conversion, la prime qui sera capitalisée est égale à un taux d'intérêt complémentaire de 4% par an.

L'emprunt obligataire figurant au bilan pour un montant de 5 000 milliers présente les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros.
- Date d'émission : 05/11/2021.
- Date de maturité : 05/11/2027.
- Taux du coupon trimestriel : 4.50 %

Les dettes financières au 31 décembre 2022 d'un montant total de 29 108 042 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003	-	1 500 003	
Autres emprunts obligataires	5 000 000		5 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 603 788	6 204 406	14 399 382	
Concours bancaires courants	234 789	234 789		
Emprunts en crédit-bail	1 769 462	245 334	1 057 151	466 977
Emprunts et dettes financières divers	45 000	45 000		
Total	29 153 042	6 729 529	21 956 536	466 977

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.4 Fournisseurs et autres dettes

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 181 195	1 143 609
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 328 719	5 407 178
Dettes fiscales et sociales	3 123 511	2 731 384
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116
Autres dettes	285 190	9 419 932
Ecart de conversion passif	2 847	31 411
Produits constatés d'avance	122 743	238 493

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 181 195	1 181 195		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 328 719	7 328 719		
Dettes fiscales et sociales	3 123 511	3 123 511		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	285 190	285 190		
Ecart de conversion passif	2 847	2 847		
Produits constatés d'avance	122 743	122 743		
Total	12 045 321	12 044 205	-	1 116

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2021	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 143 609	1 143 609		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 407 178	5 407 178		
Dettes fiscales et sociales	2 731 384	2 731 384		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	9 419 932	9 419 932		
Ecart de conversion passif	31 411	31 411		
Produits constatés d'avance	238 493	238 493		
Total	18 973 123	18 972 007	-	1 116

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2022 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 851 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 729 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 195 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 348 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2021 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 872 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 545 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 795 milliers d'euros ;
- Dettes fiscales pour 519 milliers d'euros ;

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

4.2 Postes du compte de résultat consolidé

4.2.1 Produits d'exploitation

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Chiffre d'affaires	51 286 162	33 462 062
Production stockée et immobilisée	2 516 357	1 815 350
Subventions d'exploitation	77 847	57 271
Reprises sur provisions et transferts de charges	284 078	57 830
Autres produits	88 409	14 986
Autres Produits d'exploitation	2 966 691	1 945 437

Notons que la production immobilisée 2022 s'élève à 1 273 milliers d'euros (dont 559 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 194 milliers d'euros pour Corelec) contre 1 028 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (dont 332 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de Triogen).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
France	23 151	11 146
Europe Hors France	18 191	13 416
Asie	3 197	3 742
Moyen-Orient	2 390	1 295
Amérique	2 908	2 526
Autre	1 449	1 337
Total Chiffre d'affaires	51 286	33 462

L'impact d'activité de CORELEC s'est principalement fait ressentir sur le marché français.

L'accroissement d'activité sur l'Europe est lié au développement de l'activité Maritime sur cette zone.

4.2.2 Charges d'exploitation

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Achats et variations de stocks	23 127 771	14 577 348
Autres achats et charges externes	13 880 687	8 837 364
Impôts et taxes	514 741	345 649
Charges de personnel	9 382 747	7 671 497
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 704 688	2 352 247
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 133	29 744
Autres provisions et charges d'exploitation	485 052	596 015
Charges d'exploitation	50 120 819	34 409 864

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 2 261 milliers d'euros, contre 1 970 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

L'effectif moyen annuel est le suivant :

Effectif moyen	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	43	38
Agents de maîtrise et techniciens	24	20
Employés et ouvriers	94	83
Total :	161	141

4.2.3 Résultat financier

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations	491	11 977
Autres intérêts et produits assimilés	17 711	26 967
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 421	27 543
Différences positives de change	55 016	160 984
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers	90 639	227 471
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	21 512	17 421
Intérêts et charges assimilées	589 984	265 985
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	87 454	98 292
Différences négatives de change	183 707	106 680
Ecart de conversion	-6	1
Total charges financières	882 651	488 379
Résultat financier	- 792 012	- 260 908

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.4 Résultat exceptionnel

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du plan comptable général. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Transferts de charges	155 350	
Quote part du subvention d'investissement	72 000	72 000
Produits cession d'éléments d'actis	77 733	142 821
Autres produits	12 302	12 179
Total produits exceptionnels	317 385	227 000
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	64 658	144 349
Charge exceptionnelle indemnité clientèle	110 000	151 065
Charge exceptionnelle sur climatisation		34 753
Valeur nette comptable des éléments cédés	161 636	2 024
Autres charges	325 491	203
Total charges exceptionnels	661 785	332 394
Résultat exceptionnel	- 344 400	- 105 394

4.2.5 Impôt sur le résultat

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Impôts courants	332 389	- 180 445
Impôts différés	244 940	122 396
Total :	577 329	- 58 049

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	3 339 662	491 229	2 848 433
Résultat exceptionnel	- 344 400	86 100	- 430 500
Résultat Net	2 995 262	577 329	2 417 933

PREUVE D'IMPOT En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Résultat consolidé après impôt	2 417 923	689 376
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	2 417 923	689 376
Impôt réel	577329	-36049
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)		
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	2 995 252	653 327
IMPOT THEORIQUE GROUPE	748 813	173 132
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-171 484	-209 181
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur bases imposées à taux différent		
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-206 481	-224 861
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société		
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-206 481	-224 861
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER		
Ecart permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-5 898	14 835
Autres bases	-115	4 569
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	-1 102	13 113
Contribution additionnelle à l'IS	1 386	22 000
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère	40 726	-38 837
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	34 997	15 680
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	-171 484	-209 181

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 206 481 € correspond au crédit d'impôt recherche 2022. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation s'établissait à 224 861 € au 31 décembre 2021.

5 Autres informations

5.1 Information sectorielle

5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

- Le traitement des eaux dites récréatives, aquacoles, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process et de la Reuse, dit marché Municipal et Industriel.
- Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIOUV-group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :

Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature des activités		31/12/2022 12 mois		31/12/2021 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	33 085	65%	19 555	58%
Chiffre d'affaires	activité maritime	18 136	35%	13 830	41%
Chiffre d'affaires	Total	51 286	100%	33 462	100%

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements hors bilan reçus

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

5.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 31 décembre 2022, montant inchangé depuis le 31 décembre 2021.

5.2.3 Engagements hors bilan accordés

Au 31/12/2022

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution marché étra. Gar. Exécution : 50 949 €
 - Goodwill pledge : 700 000 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 200 000 €

- Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Nantissement du fonds de commerce : 1 045 000 €

Au 31/12/2021

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution marché privé Gar. Exécution : 50 949 €
 - Goodwill pledge : 700 000 €

- Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Nantissement du fonds de commerce : 1 045 000 €

Les engagements donnés sont relatifs au nantissement du fonds de commerce / pari-passu et se décomposent comme suit :

Emprunt En KEUR	Date de départ du nantissement / pari passu	Montant de l'emprunt	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2022	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2021
CIC Lyonnaise de Banque	avril-17	500	142	215
BNP Paribas	mai-17	300	85	129
Banque Populaire du Sud	mai-17	500	154	226
BNP Paribas	juin-18	200	37	79
HSBC	juin-18	200	44	85
CIC	juin-18	200	42	81
CRCA	juin-18	200	41	82
Banque Populaire du Sud	juin-18	400	198	263
BPI France / HSBC	septembre-19	1 000	900	1 000
HSBC	septembre-19	1 000	458	658
CREDIT AGRICOLE	septembre-19	1 500	929	1 225
CREDIT AGRICOLE (*)	octobre-21	5 000	4 122	4 932
LA BANQUE POSTALE (*)	octobre-21	5 000	4 125	4 933
BPI France / HSBC		3 000	3 000	3 000
SMC		500	432	
BPI		500	500	
Total		20 000	15 209	16 908

(*) Nantissement titres CORELEC, garantie formalisé par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

5.3 Evènements postérieurs à la clôture

BIO-UV Group a déposé le 1er Avril 2022 un permis de construire, pour agrandir son site de Lunel de 1200 m², qui a été accordé le 30 juin 2022. Le financement de cet agrandissement a été réalisé sous la forme d'un crédit-Bail avec les mêmes partenaires que pour le financement du siège actuel, soit BPI, Finamur et le CIC. Les travaux ont démarré fin décembre 2022 et devraient être finalisés en septembre 2023 (cf note 2.4.1.1.2).

Benoit Gillmann, PDG de BIO-UV Group, ayant cédé l'ensemble de sa participation le 1er Mars 2023 (soit 13,5% du capital), il a été concomitamment décidé de changer la gouvernance en le remplaçant par l'ancien Directeur Général Délégué, Mr Migeon Laurent Emmanuel, chez BIO-UV à ce poste depuis janvier 2018.

Suite à la démission de son DG et ancien actionnaire unique, Loïc Le Ravallec, le 10 décembre 2022, Laurent Emmanuel Migeon a été nommé DG par l'actionnaire unique. Un responsable de site a été recruté avec pour objectif une prise de poste le 11 avril 2023.

VI. COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE BIO-UV GROUP POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

BIO-UV Group

850 AVENUE LOUIS MEDARD

34400 LUNEL

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	17 045 041	10 602 743	6 442 298	10,33	5 798 915	8,23
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	211 879	189 713	22 166	0,04	46 901	0,07
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 108 131	85 426	2 022 705	3,24	4 019 838	5,70
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	88 259	17 497	70 762	0,11	78 544	0,11
Constructions	135 579	76 163	59 416	0,10	75 576	0,11
Installations techniques, matériel & outillage industriels	645 825	476 775	169 051	0,27	119 521	0,17
Autres immobilisations corporelles	683 529	477 547	205 982	0,33	138 904	0,20
Immobilisations en cours	116 399		116 399	0,19	17 010	0,02
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	36 011 391	152 895	35 858 496	57,52	33 409 136	47,39
Créances rattachées à des participations	334 244		334 244	0,54	227 554	0,32
Autres titres immobilisés	1 101 733		1 101 733	1,77	1 055 382	1,50
Prêts	1 050		1 050	0,00	2 050	0,00
Autres immobilisations financières	290 367		290 367	0,47	5 337 567	7,57
TOTAL (I)	58 773 428	12 078 760	46 694 668	74,90	50 326 897	71,39
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	7 386 645		7 386 645	11,85	5 857 599	8,31
En cours de production de biens	309 918		309 918	0,50	215 391	0,31
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	2 372 346	517 455	1 854 891	2,98	1 676 236	2,38
Marchandises	114 577		114 577	0,18	160 145	0,23
Avances & acomptes versés sur commandes	5 500		5 500	0,01	54 808	0,08
Clients et comptes rattachés	3 716 000	39 726	3 676 273	5,90	3 141 988	4,46
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	614		614	0,00	2 941	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices	526 363		526 363	0,84	367 894	0,52
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	209 295		209 295	0,34	321 160	0,46
. Autres	519 735	149 524	370 211	0,59	233 694	0,33
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	243 186		243 186	0,39	109 504	0,16
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	758 322		758 322	1,22	7 850 958	11,14
Charges constatées d'avance	188 331		188 331	0,30	162 980	0,23
TOTAL (II)	16 350 831	706 705	15 644 126	25,09	20 155 297	28,59
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	3 563		3 563	0,01	17 541	0,02
TOTAL ACTIF (0 à V)	75 127 822	12 785 465	62 342 357	100,00	70 499 736	100,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 346 993)	10 346 993	16,60	10 346 993	14,68
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	16 470 368	26,42	18 484 040	26,22
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			-1 800 382	-2,54
Résultat de l'exercice	424 933	0,68	291 954	0,41
Subventions d'investissement	102 374	0,16	174 374	0,25
Provisions réglementées	681 813	1,09	399 218	0,57
TOTAL (I)	28 026 482	44,96	27 896 197	39,57
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	45 000	0,07	135 000	0,19
TOTAL (II)	45 000	0,07	135 000	0,19
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	3 563	0,01	17 421	0,02
Provisions pour charges	141 089	0,23	165 960	0,24
TOTAL (III)	144 652	0,23	183 381	0,26
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	1 545 372	2,48	1 543 129	2,19
Autres Emprunts obligataires	5 056 250	8,11	5 034 375	7,14
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	18 684 370	29,97	20 759 165	29,45
. Découverts, concours bancaires	234 789	0,38		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	718 256	1,15	18 864	0,03
. Associés	137 581	0,22		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 028 407	1,65	1 009 302	1,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 127 124	8,22	2 930 712	4,16
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	654 736	1,05	699 109	0,99
. Organismes sociaux	495 991	0,80	451 401	0,64
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 546	0,00	2 547	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	287 996	0,46	267 873	0,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	0,00	1 116	0,00
Autres dettes	123 826	0,20	9 360 882	13,28
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	26 136	0,04	206 683	0,29
TOTAL (IV)	34 123 496	54,74	42 285 157	59,98
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	2 727	0,00		
TOTAL PASSIF (I à V)	62 342 357	100,00	70 499 736	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
---------------------	---	---	---------------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	2 683 905	1 217 016	3 900 920	12,88	3 857 085	15,57	43 835	1,14
Production vendue biens	5 339 551	17 426 608	22 766 160	75,16	18 976 838	76,60	3 789 322	19,97
Production vendue services	651 946	2 971 462	3 623 408	11,96	1 941 505	7,84	1 681 903	86,63
Chiffres d'Affaires Nets	8 675 402	21 615 087	30 290 488	100,00	24 775 428	100,00	5 515 060	22,26

Production stockée	524 015	1,73	737 978	2,98	-213 963	-28,98
Production immobilisée	520 296	1,72	651 767	2,63	-131 471	-20,16
Subventions d'exploitation	58 854	0,19	48 485	0,20	10 369	21,39
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	189 916	0,63	79 023	0,32	110 893	140,33
Autres produits	577	0,00	3 372	0,01	-2 795	-82,88
Total des produits d'exploitation (I)	31 584 146	104,27	26 296 053	106,14	5 288 096	20,11
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	997 425	3,29	1 073 911	4,33	-76 486	-7,11
Variation de stock (marchandises)	45 568	0,15	-27 193	-0,10	72 761	267,57
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 178 171	46,81	9 193 920	37,11	4 984 251	54,21
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-1 529 046	-5,04	339 980	1,37	-1 869 026	-549,74
Autres achats et charges externes	8 573 867	28,31	6 616 947	26,71	1 956 920	29,57
Impôts, taxes et versements assimilés	386 544	1,28	290 038	1,17	96 506	33,27
Salaires et traitements	4 104 136	13,55	3 942 627	15,91	161 509	4,10
Charges sociales	2 012 183	6,64	1 897 373	7,66	114 810	6,05
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 343 469	7,74	2 086 042	8,42	257 427	12,34
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	288 057	0,95	402 544	1,62	-114 487	-28,43
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	140 199	0,46	146 739	0,59	-6 540	-4,45
Total des charges d'exploitation (II)	31 540 574	104,13	25 962 928	104,79	5 577 648	21,48
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	43 572	0,14	333 125	1,34	-289 553	-86,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations	1 131 124	3,73	233 754	0,94	897 370	383,90
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	18 656	0,06	38 559	0,16	-19 903	-51,61
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 421	0,06	27 543	0,11	-10 122	-36,74
Différences positives de change	55 016	0,18	143 524	0,58	-88 508	-61,66
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	1 222 217	4,03	443 379	1,79	778 838	175,66
Dotations financières aux amortissements et provisions	123 051	0,41	59 146	0,24	63 905	108,05
Intérêts et charges assimilés	567 383	1,87	249 761	1,01	317 622	127,17
Différences négatives de change	62 443	0,21	51 026	0,21	11 417	22,37
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	752 877	2,49	359 933	1,45	392 944	109,17
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	469 341	1,55	83 446	0,34	385 895	462,45
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	512 913	1,69	416 571	1,68	96 342	23,13

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 302	0,04	12 179	0,05	123	1,01	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 586 050	5,24	3 605 522	14,55	-2 019 472	-56,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges	155 350	0,51			155 350	N/S	
Total des produits exceptionnels (VII)	1 753 701	5,79	3 617 701	14,60	-1 864 000	-51,51	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	388 642	1,28	331 178	1,34	57 464	17,35	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 597 953	5,28	3 391 713	13,69	-1 793 760	-52,88	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	282 595	0,93	187 858	0,76	94 737	50,43	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 269 190	7,49	3 910 749	15,78	-1 641 559	-41,97	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-515 489	-1,69	-293 049	-1,17	-222 440	-75,90	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	-427 509	-1,40	-168 431	-0,67	-259 078	-153,81	
Total des Produits (I+III+V+VII)	34 560 065	114,10	30 357 133	122,53	4 202 932	13,84	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	34 135 131	112,69	30 065 179	121,35	4 069 954	13,54	
RÉSULTAT NET	424 933	1,40	291 954	1,18	132 979	45,55	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	8 777	0,03	8 777	0,04		0,00	
Dont Crédit-bail immobilier	309 907	1,02	310 235	1,25	-328	-0,10	

**ANNEXES COMPTES SOCIAUX
2022
BIO-UV GROUP**

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 62 342 356,84 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 424 933,37 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été **arrêtés le 03 avril 2023 par le conseil d'administration.**

Les comptes sociaux de Bio UV sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ⇒ Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- ⇒ Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des immobilisations en recherche et développement sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des immobilisations incorporelles concernées.
- ⇒ Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- ⇒ Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- ⇒ Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- ⇒ Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ En cours de production de biens et Stocks de produits: Les produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont évalués à leur coût réel d'entrée, c'est-à-dire en procédant à une identification spécifique de leurs coûts individuels. Le coût de production est constitué du coût des approvisionnements augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production, pour amener le bien dans l'état et à l'endroit où il se trouve. ils sont valorisés au coût de revient de production.
- ⇒ Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ Dépréciation de stock : Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes.
La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.
- ⇒ Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

⇒ Les immobilisations incorporelles : La Société a opté pour la méthode de référence de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

⇒ Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entreprise, à savoir au niveau de chaque secteur d'activité (terrestre et maritime).

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs ne sont testés que s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture. Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs. La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Pour les groupes d'actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Elle est égale :

- à la somme des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction ; les projections de flux de trésorerie couvrent la période de prévisions budgétaires de 4 ans ; au-delà de la période de prévisions budgétaires, les projections de flux de trésorerie sont estimées par extrapolation sur 4 ans des données budgétaires tenant compte des données économiques générales,
- à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif en général égal à la dernière année de la période d'extrapolation.
- Le taux d'actualisation utilisé pour la clôture des comptes au 31 décembre 2020 est de 9.5% (terrestre et maritime), le taux de croissance long terme est de 1.5%. Les tests de dépréciation prennent en compte l'impact attendu du Covid. Aucune dépréciation identifiée à la suite des tests réalisés. L'analyse de sensibilité liée à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés, à l'exception des titres de participation de Triogen. En effet pour ces derniers, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 228 milliers d'euros ou une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 10 milliers d'euros.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la Société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation (tests de conformité CE et CEM, et de performance opérationnelle d'efficacité réalisé en interne, puis confirmés par des laboratoires indépendants).

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La Société n'a pas comptabilisé dans les comptes sociaux:

- la provision pour engagement de retraite dont le montant évalué au 31 Décembre 2022, est de 223 K€ estimée selon la recommandation ANC n°2013-02 **du 7 novembre 2013 conformément à la méthode des unités de crédit projetés** dont les paramètres sont les suivants:
 - Age de la retraite : 67 ans
 - Hypothèse d'actualisation : 3.77% (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
 - Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
 - Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
 - Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés
- Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
Une dépréciation des titres de participation est calculée par différence entre la valeur brute et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par référence à la situation nette sociale et aux résultats de la filiale, augmentée le cas échéant des actifs incorporels retenus en consolidation et par référence, aux perspectives de rentabilité à court et moyen terme.
Les prêts sont le cas échéant dépréciés pour tenir compte de la valeur de recouvrement estimée.
- ⇒ Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas en fonction du retard de règlement, de la situation des débiteurs (procédure collective ou non) et de toute autre information pertinente à l'arrêté des comptes.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des couvertures réalisées ou à défaut des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées en écart de conversion.
- ⇒ Les disponibilités correspondent aux soldes bancaires à la clôture. Les disponibilités en devises étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat.
- ⇒ Le chiffre d'affaires généré par la vente de produits est constaté lors du transfert des risques et avantages attachés, dans la mesure où toutes les obligations contractuelles significatives ont été exécutées et l'encaissement des créances correspondantes paraît raisonnablement certain. Les ventes qui ne répondent pas aux conditions décrites ci-dessus sont différées au bilan en « produits constatés d'avance ».
- ⇒ Résultat exceptionnel : Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfices), sauf si cette nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG. Dans ce cas, ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courante (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçues).

- ⇒ Intégration Fiscale : L'entreprise Bio-UV Group est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec sa filiale en France.
La filiale du périmètre d'intégration fiscale contribue à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par la filiale intégrée et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Bio UV Group.
- ⇒ Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et la biodiversité : La société essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les comptes sociaux. Cependant, du fait de la nature de son activité, l'exposition actuelle de la société aux conséquences du changement climatique s'avère limitée.
Son activité ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact sur la biodiversité de la planète.
Les impacts environnementaux liés à son activité résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés. Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

FAITS MARQUANTS

Les difficultés d'approvisionnement ont été fortes sur l'ensemble de l'année, notamment sur les cartes électroniques au deuxième et au troisième trimestre, nous obligeant à trouver des alternatives impactant fortement nos prix d'achats et donc nos prix de revient sur l'activité Maritime.

La société a été impactée également par la hausse des coûts de l'énergie et du coût d'approvisionnement des matières premières qui a été répercutés sur ses prix de ventes menant à un impact limité sur les comptes.

Le coût d'acquisition de titres de l'entité Corelec s'élève finalement à 27 M€. Dans le cadre du complément de prix 2,5 M€ ont été comptabilisés expliquant la variation des titres de participation et ce, conformément à l'agenda initialement fixé dans l'acte d'acquisition signé en octobre 2021.

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques, notamment dans le cadre de demandes complémentaires d'informations.

Dans ce contexte, la direction et son conseil a déterminé que le montant n'est pas déterminable avec fiabilité. Aucune provision n'a donc été comptabilisée.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 17 045 041 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais recherche & développement	17 045 041	10 602 743	6 442 298
-Dont Maritime	14 364 800	9 362 985	5 001 815
-Dont Terrestre	1 673 726	911 921	761 805
-Dont Autres	1 006 515	327 838	678 677

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 58 773 428 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 571 031	823 628	29 608	19 365 051
Immobilisations corporelles	1 306 573	363 018		1 669 591
Immobilisations financières	40 073 414	4 435 128	6 769 755	37 738 785
TOTAL	59 951 018	5 621 774	6 799 363	58 773 428

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond essentiellement aux travaux en cours de R&D avec :

- ⇒ 351 K€ sur l'activité maritime
- ⇒ 458 K€ sur les activités terrestres

2.7 M€ ont été activé sur l'année dont 1.9 M€ pour l'activité maritime.

Amortissements et provisions d'actif = 12 078 760 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 705 378	2 172 505		10 877 883
Immobilisations corporelles	877 018	170 964		1 047 982
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	41 725	111 170		152 895
TOTAL	9 624 121	2 454 639		12 078 760

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de R&D	17 045 041	10 602 744	6 442 297	
- <i>Projet activité Maritime</i>	14 364 800	9 362 985	5 001 815	<i>de 3 à 5 ans</i>
- <i>Projet activité Terrestre</i>	1 673 726	911 921	761 805	<i>de 2 à 5 ans</i>
- <i>Projet Autres</i>	1 006 515	327 838	678 677	<i>de 3 à 5 ans</i>
Concessions et droits similaires	211 879	189 713	22 166	de 1 à 5 ans
Taxe pc - bat 850 av l Médard	150 387	85 426	64 961	15 ans
Uvps	226 247	0	226 247	Non amortiss.
Uvi	43 520	0	43 520	Non amortiss.
Tup Bio-uv	836 175	0	836 175	Non amortiss.
Tup Biosea	103 480	0	103 480	Non amortiss.
Terrains	26 006	0	26 006	Non amortiss.
Agencements terrain	62 253	17 497	44 756	8 ans
Aménagement ag installation construction	135 579	76 163	59 416	de 3 à 15 ans
Installations techniques	453 780	356 489	97 291	de 2 à 7 ans
Matériel industriel uvi	112 001	112 001	0	de 2 à 5 ans
Outillage industriel	80 044	8 285	71 760	de 2 à 5 ans
Installations gen -agencement-...	50 482	36 690	13 792	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	13 999	6 416	7 583	4 ans
Matériel de bureau et informatique	619 048	434 440	184 608	de 1 à 5 ans
Immobilisations corporelles en cours	116 399	0	116 399	
- <i>Agrandissement bâtiment Lunel</i>	81 567	0	81 567	<i>Non amortiss.</i>
- <i>Aspiration fumée soudure</i>	34 832	0	34 832	<i>Non amortiss.</i>
Immobilisations incorporelles en cours	748 323	0	748 323	
- <i>Projet activité Maritime</i>	346 379		346 379	<i>Non amortiss.</i>
- <i>Projet activité Terrestre</i>	400 694		400 694	<i>Non amortiss.</i>
- <i>Projet Autres</i>	1250		1 250	<i>Non amortiss.</i>
Total	21 034 643	11 925 864	9 108 780	

Etat des stocks = 10 183 486 €

Etat des stocks	A l'ouverture	A la clôture
Matières 1 ^{ère} et autres appro.	5 891 923	7 386 645
En-cours de production	215 391	309 918
Produits intermédiaires et finis	1 942 858	2 372 346
Marchandises	125 821	114 577
TOTAL	8 175 993	10 183 486

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux filtres en cuproaluminium, aux éléments électriques, acier 316 L, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau et de surface par ultraviolets pour tout type d'application, les plateformes de montage BIOSEA.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Etat des créances = 5 785 998 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	625 661		625 661
Actif circulant & charges d'avance	5 160 337	5 160 337	
TOTAL	5 785 998	5 160 337	625 661

Provisions pour dépréciation = 706 705 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	266 622	250 833			517 455
Comptes de tiers	188 656	62 964		62 370	189 250
Comptes financiers					
TOTAL	455 278	313 797		62 370	706 705

La provision pour dépréciation de stock porte sur :

- ⇒ 2 produits finis Biosea. Elle s'élève à 100% de leur valeur soit 98 k€
- ⇒ Stock à rotation lente > 4 ans soit 118 k€
- ⇒ Bio Scan soit 302 k€ dont 180 k€ uniquement sur le Bioscan Light correspondant à 30% de la valeur du stock qui continue à s'écouler peu à peu.

La provision pour dépréciation des comptes tiers est constituée :

- ⇒ Client : 40 k€
- ⇒ Escrow Delta UV : 149 k€

Créances représentées par des effets de commerce = 29 238 €

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	29 238
Autres créances	
TOTAL	29 238

Produits à recevoir par postes du bilan = 387 853 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	251 128
Autres créances	136 725
Disponibilités	
TOTAL	387 853

Clients et comptes rattachés : 170K€ sont des factures à établir pour l'activité Maritime et 65 k€ de factures à établir pour Triogen.

Autres Créances : 136 K€ d'avoir fournisseurs à recevoir (RFA)

Charges constatées d'avance = 188 331 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Valeur mobilière de placement = 243 186 €

Il s'agit de 42 432 actions du contrat de rachat d'actions propres attribuées au plan d'AGA.

Disponibilités = 758 322 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 346 993 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 346 993	1,00	10 346 993
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10 346 993	1,00	10 346 993

Variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau (1)	Résultat	Subv. d'investis.	Provisions Règlem.	Total
Situation au 01/01/2022	10 346 993	18 484 040	0	(1 800 382)	291 954	174 374	399 218	27 896 197
Résultat de l'exercice 2022					424 933			424 933
Options de souscri. d'actions								0
Dividendes/Primes		(505 245)						(505 245)
Affectation du Résultat 2021				291 954	(291 954)			0
Autres variations		(1 508 428)		1 508 428		(72 000)	282 595	115 858
Augmentation de capital								0
Obligations converties								0
Diminution de capital								0
Situation au 31/12/2022	10 346 993	16 470 368	0	0	424 933	102 374	681 813	28 026 482

(1) Apurement du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission

Provisions = 826 465 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	399 218	282 595			681 813
Provisions pour risques & charges	183 381	144 652	183 381		144 652
TOTAL	582 600	427 247	183 381		826 465

Etat des dettes = 33 095 089 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts Obligataires (1)	6 601 622	101 619	6 500 003	
Etablissements de crédit	18 919 159	4 822 523	14 096 636	
Dettes financières diverses	855 837	855 837		
Fournisseurs	5 127 124	5 127 124		
Dettes fiscales & sociales	1 440 270	1 440 270		
Dettes sur immobilisations	1 116	1 116		
Autres dettes	123 826	123 826		
Produits constatés d'avance	26 136	26 136		
TOTAL	33 095 089	12 498 451	20 596 639	

(1) Dont 6 500 003 de nominal et 101 619€ d'intérêt courus

Charges à payer par postes du bilan = 1 669 803 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	119 876
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	307 701
Dettes fiscales & sociales	1 172 367
Autres dettes	69 859
TOTAL	1 669 803

Produits constatés d'avance = 26 136 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 30 290 488 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	3 982 839	13,15 %
Ventes de produits finis	22 766 160	75,16 %
Prestations de services	3 236 927	10,69 %
Produits des activités annexes	386 481	1,28 %
Rabais, remises & ristournes accord	-81 919	-0,27 %
TOTAL	30 290 488	100.00 %

Zones géographiques en k€	2022	2021	Var
France	8 480 993	8 690 525	(2%)
Europe Hors France	15 309 497	10 637 000	44%
Asie	1 666 804	1 865 843	(11%)
Amérique	1 950 740	1 719 046	13%
Moyen Orient	1 772 121	817 716	117%
Autre	1 110 333	1 045 298	6%
TOTAL	30 290 488	24 775 428	22%

Nature des activités en k€	2022	2021	Var
Activité terrestre	12 154 833	10 945 908	11%
Activité maritime	18 135 655	13 829 520	31%
TOTAL	30 290 488	24 775 428	22%

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 427 509 € (produits)

Les déficits reportables restants sont de 7 548 098 €.

L'impôt se décompose de la manière suivante :

- ⇒ Impôt Intégration fiscal avec Corelec : 268 782 €
- ⇒ CIR Bio UV Group : 118 727 €
- ⇒ CIPC : 40 000 €

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Incidences fiscales du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	424 933
Impôts sur les sociétés avec Intégration fiscale)	(268 982)
Impôt sur les sociétés en l'absence d'intégration	(158 527)
Résultat comptable avant impôts	(2 576)
Variation des prov. Réglementées	282 595
Résultat hors impôts et dérogatoire	280 019

Résultat exceptionnel = (515 489 €)

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat exceptionnel	(515 489)	(293 049)
- Produits exceptionnels	317 384	84 179
QP de subvention d'investissement	72 000	72 000
Autres produits (1)	245 384	12 179
- Portefeuille Actions propres net (2)	(17 013)	142 821
- Charges exceptionnelles	(815 859)	(520 049)
sur litige Neptune	(64 629)	(144 350)
sur litige climatisation		(34 753)
VNCEA	(35 118)	(1 012)
Dotation amortissement dérogatoire	(282 595)	(187 858)
Autres (1)	(433 117)	(152 076)

(1) Dénouement attributions d'actions
propres : + 45 k€
Reprise de provision : 155 k€
Valeur de sortie du portefeuille : 110 k€

(2) Pdts de cession- VNC

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Bio UV et parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues en totalité par BIO UV GROUP et sont conclues à des conditions normales de marche.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires afférents à la certification des comptes (1)	72 648
- Honoraires afférents aux autres services(2)	33 248
TOTAL	103 248

- (1) Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1er janvier au 31 décembre 2022, des Comptes sociaux, des sociétés intégrées dans les comptes consolidés, il s'élève à 48 milliers d'euros pour PwC Audit et 25 milliers d'euros pour Audit Associés Méditerranée.
- (2) Les comptes clos au 30 juin 2022 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité de la part du collège des Commissaires aux comptes (21 milliers d'euros pour PwC et 10 milliers d'euros pour Audit Associés Méditerranée).

Les comptes clos au 30 juin 2022 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité de la part du collège des Commissaires aux comptes.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	31
Agents de maîtrise & techniciens	22
Employés	18
Ouvriers	18
Apprentis sous contrat	2
TOTAL	91

Dettes garanties par des sûretés réelles

- Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742€ à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial

Engagements hors bilan accordés au 31 décembre 2022

- ⇒ Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - o Caution marché étra. Gar. Exécution : 50 949 €
 - o Goodwill pledge : 700 000 €
 - o Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 200 000 €
- ⇒ Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - o Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

⇒ Engagements donnés auprès de la BNP :

o Nantissement du fonds de commerce : 1 045 000 €

Les engagements donnés sont relatifs au nantissement du fonds de commerce / pari-passu et se décomposent comme suit :

Emprunt En KEUR	Date de départ du nantissement / pari passu	Montant de l'emprunt	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2022	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2021
CIC Lyonnaise de Banque	avril-17	500	142	215
BNP Paribas	mai-17	300	85	129
Banque Populaire du Sud	mai-17	500	154	226
BNP Paribas	juin-18	200	37	79
HSBC	juin-18	200	44	85
CIC	juin-18	200	42	81
CRCA	juin-18	200	41	82
Banque Populaire du Sud	juin-18	400	198	263
BPI France / HSBC	septembre-19	1 000	900	1 000
HSBC	septembre-19	1 000	458	658
CREDIT AGRICOLE	septembre-19	1 500	929	1 225
CREDIT AGRICOLE (*)	octobre-21	5 000	4 122	4 932
LA BANQUE POSTALE (*)	octobre-21	5 000	4 125	4 933
BPI France / HSBC		3 000	3 000	3 000
SMC		500	432	
BPI		500	500	
Total		20 000	15 209	16 908

(*) Nantissement titres CORELEC, garantie formalisé par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

La société dispose d'un contrat de crédit-bail immobilier, mis en place pour le financement des locaux de son activité industrielle, signé le 11 janvier 2013, pour 3 500 000 ₣ (hors levée option 295 000 ₣) en 60 trimestres de 78 750 ₣ dont le dernier sera le 04/04/2028. Les redevances restant à verser s'élèvent à : 1 714 223 ₣.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
BIOUV ASIA LIMITED	1 116		100	1 116	1 116	234 244				
TRIOGEN LIMITED	116		100	7 574 699	7 574 699			8 022 443	(269 652)	131 124
CORELEC SAS	100 000		100	26 836 230	26 836 230	100 000		14 429 290	3 594 057	1 000 000
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

EVENEMENTS POST CLOTURE

BIO-UV Group a déposé le 1er Avril 2022 un permis de construire, pour agrandir son site de Lunel de 1200 m2, qui a été accordé le 30 juin 2022. Le financement de cet agrandissement a été réalisé sous la forme d'un crédit -Bail avec les mêmes partenaires que pour le financement du siège actuel, soit BPI, Finamur et le CIC. Les travaux ont démarré fin décembre 2022 et devraient être finalisés en septembre 2023.

Benoit Gillmann, PDG de BIOUV-Group, ayant cédé l'ensemble de sa participation le 1er Mars 2023 (soit 13,5% du capital), il a été concomitamment décidé de changer la gouvernance en le remplaçant par l'ancien Directeur Général Délégué, Mr Migeon laurent Emmanuel, chez BIOUV à ce poste depuis janvier 2018.

Suite à la démission de son DG et ancien actionnaire unique, Loïc Le Ravallec, le 10 décembre 2022, laurent Emmanuel Migeon a été nommé DG par l'actionnaire unique. Un responsable de site a été recruté avec pour objectif une prise de poste le 11 avril 2023.

VII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BIO-UV GROUP SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice le 31 décembre 2022)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
BIO-UV GROUP SA
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables – « Ecart d'acquisition »

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 31 175 670 euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.3.2 « Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition » et 4.1.1.1 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

Principes comptables – « immobilisations incorporelles »

Comme indiqué dans la note 2.4.1.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de rentabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation et les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et nous nous sommes assurés que la note 2.4.1.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Marseille et Saint Jean de Védas, 5 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Associés Méditerranée

Frank Vanhal

 *Jean Paul Lacombe*

Frank Vanhal
Associé

Jean-Paul Lacombe
Associé

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

31 décembre 2022



Table des matières

1 Etats financiers consolidés	5
1.1 Bilan consolidé	5
1.2 Compte de résultat consolidé	6
2 Principes et modalités de consolidation	7
2.1 Préambule	7
2.2 Référentiel comptable	8
2.3 Modalités de consolidation	8
2.3.1 Méthodes de consolidation	8
2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition	8
2.3.2.1 Principes	8
2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée	9
a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers.....	9
b. Transactions et soldes.....	9
c. Conversion des comptes des filiales en devises	9
2.4 Méthodes et règles d'évaluation	10
2.4.1 Immobilisations	10
2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués.....	10
2.4.1.1.1 <i>Immobilisations incorporelles</i>	10
2.4.1.1.2 <i>Immobilisations corporelles</i>	10
2.4.1.1.3 <i>Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail</i>	11
2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements	11
2.4.2 Stocks	12
2.4.2.1 Evaluation des stocks	12
2.4.2.2 Dépréciation des stocks	12
2.4.3 Créances	12
2.4.3.1 Evaluation des créances.....	12
2.4.3.2 Dépréciation des créances	12
2.4.4 Valeurs mobilières de placement	12
2.4.5 Avances conditionnées	12
2.4.6 Subventions d'investissement	12
2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite	13
2.4.8 Impôts différés	13
2.4.9 Crédit d'impôt recherche	14
2.4.10 Charges et produits exceptionnels	14

2.4.11	Trésorerie	14
2.4.12	Opérations en devises étrangères	14
2.4.13	Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité	15
2.5	Informations diverses	15
2.5.1	Résultat par action	15
2.5.1.1	Résultat par action	15
2.5.1.2	Résultat dilué par action	15
2.5.2	Honoraires des commissaires aux comptes	16
2.5.3	Tableau de flux de trésorerie	16
2.5.4	Montant des rémunérations	16
2.6	Faits marquants	17
3	Périmètre de consolidation	17
3.1	Périmètre de consolidation	17
3.2	Variations du périmètre et des % d'intérêt	18
4	Analyses des postes du bilan et du compte de résultat	19
4.1	Bilan consolidé	19
4.1.1	Actif immobilisé	19
4.1.1.1	Ecarts d'acquisition	22
4.1.1.2	Immobilisations incorporelles	22
4.1.1.3	Immobilisations corporelles	22
4.1.1.4	Immobilisations financières.....	23
4.1.2	Autres postes d'actif	23
4.1.2.1	Stocks	23
4.1.2.2	Créances clients et Autres créances et compte de régularisation	23
4.1.2.3	Impôts différés :.....	24
4.1.2.4	Titres de placement et disponibilités	24
4.1.2.5	Comptes de régularisation	24
4.1.2.6	Etat des créances à la clôture de l'exercice	25
4.1.3	Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires	25
4.1.4	Autres postes du passif	26
4.1.4.1	Avances conditionnées	26
4.1.4.2	Provisions pour risques et charges	26
4.1.4.3	Emprunts et dettes assimilées	27
4.1.4.4	Fournisseurs et autres dettes	27
4.2	Postes du compte de résultat consolidé	29
4.2.1	Produits d'exploitation	29

4.2.2	Charges d'exploitation	30
4.2.3	Résultat financier	31
4.2.4	Résultat exceptionnel	31
4.2.5	Impôt sur le résultat	32
5	Autres informations	33
5.1	Information sectorielle	33
5.1.1	Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité	33
5.1.2	Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :.....	34
	Ventilation du chiffre d'affaires :	34
5.2	Engagements hors bilan	34
5.2.1	Engagements hors bilan reçus	34
5.2.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	34
5.2.3	Engagements hors bilan accordés	34
5.3	Evènements postérieurs à la clôture	35

1 Etats financiers consolidés

1.1 Bilan consolidé

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2022 présentent un total Actif - Passif de 74 096 114 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 2 417 923 €.

Actif en EUR	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021	Passif en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	39 677 172	37 871 112	Capital	10 346 993	10 346 993
Dont écarts d'acquisition	31 175 670	28 617 715	Primes	16 470 368	18 484 040
Immobilisations corporelles	3 082 933	2 879 359	Réserves consolidées et résultat groupe	6 535 312	2 713 571
Immobilisations financières	304 638	5 352 838	Autres	- 999 359	- 881 008
Titres mis en équivalence			Capitaux propres - Part du groupe	32 353 314	30 663 596
Actif immobilisé	43 064 743	46 103 309	Intérêts minoritaires		
Stocks et en-cours	19 658 322	14 800 319			
Créances clients et comptes rattach	4 932 147	5 173 370	Provisions pour risques et charges	544 435	614 142
Autres créances et compte de régula	4 458 764	4 471 967	Emprunts et dettes financières	29 153 042	30 872 491
Valeurs mobilières de placement	392	361 074	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 328 719	5 407 178
Disponibilités	1 981 746	10 213 315	Autres dettes et comptes de régularisation	4 716 604	13 565 947
Actif circulant	31 031 371	35 020 045	Dettes	41 198 365	49 845 616
Total Actif	74 096 114	81 123 354	Total Passif	74 096 114	81 123 354

1.2 Compte de résultat consolidé

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Chiffre d'affaires	51 286 162	33 462 062
Autres Produits d'exploitation	2 966 331	1 945 437
Achats consommés	23 127 771	14 577 348
Charges de personnel	9 382 747	7 671 497
Autres charges d'exploitation	13 880 687	8 837 364
Impôts et taxes	514 741	345 649
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 214 873	2 978 006
Charges d'exploitation	50 120 819	34 409 864
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	4 131 674	997 635
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	4 131 674	997 635
Charges et produits financiers	-792 012	-260 908
Charges et produits exceptionnels	-344 410	-105 400
Impôts sur les sociétés	577 329	-58 049
Résultat net des entités intégrées	2 417 923	689 376
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 417 923	689 376
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	2 417 923	689 376
Résultat par action	0,238	0,068
Résultat dilué par action	0,239	0,074

2 Principes et modalités de consolidation

2.1 Préambule

Cette annexe est établie en euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a une durée 12 mois comme l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont fait l'objet d'un changement de présentation suite aux précisions de l'ANC dans sa réponse du 13-5-2022 à la saisine de la CNCC (réponse de l'ANC du 19 mai 2022 à la saisine de la CNCC du 14 février 2022 sur le règlement de l'ANC N°2020-01 relatif aux comptes consolidé, bull. CNCC N°206, juin 2022) ainsi que sa recommandation N°2022-02 du 13-05-2022 confirmant que les états de synthèse sont prescriptifs et non modifiables.

2.3 Modalités de consolidation

2.3.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 31 décembre 2022.

2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition

2.3.2.1 Principes

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément aux règles générales de la comptabilité constitue l'écart d'acquisition.

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2022.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

Les critères justifiant de l'absence d'amortissement sont :

- Les cycles de vie des produits résultant de l'actif et les informations publiques concernant l'estimation de la durée d'utilisation d'actifs similaires qui sont utilisés de façon similaire.
- La stabilité du secteur d'activité dans lequel l'actif est utilisé et l'évolution de la demande portant sur les produits ou les services résultant de l'actif.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.

La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 9.5% et un taux de croissance long terme de 1.5% pour BIO-UV, TRIOGEN ET CORELEC.

L'analyse de sensibilité liée à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation (10.5% au lieu de 9.5%) ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini (0.5% au lieu de 1.5%) ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés à l'exception de l'UGT de Triogen. En effet, pour cette dernière, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 852 milliers d'euros ou une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 634 milliers d'euros.

Nous estimons que les résultats obtenus sont probants et n'aboutissent à la constatation d'aucune dépréciation dans les comptes clos au 31 décembre 2022.

2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d’actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n’est pas représentative de l’effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu’une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 Méthodes et règles d’évaluation

2.4.1 Immobilisations

2.4.1.1 Modes et méthodes d’évaluation appliqués

2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l’objet d’amortissement,
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d’exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l’actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l’ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l’achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l’intention de la Société d’achever le projet de développement et d’utiliser l’immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d’avantages économiques futurs attachés à l’actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l’immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l’immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l’immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l’immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l’actif.

2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d’acquisition (prix d’achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l’entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20
Constructions en crédit bail	Linéaire	Agencement 10
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.

2.4.2 Stocks

2.4.2.1 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 Dépréciation des stocks

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 Créances

2.4.3.1 Evaluation des créances

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 Dépréciation des créances

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « emprunts et dettes financières ».

2.4.6 Subventions d'investissement

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.7 Provision pour engagement de départ à la retraite

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.77 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

2.4.8 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	19%	19%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

2.4.9 Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.10 Charges et produits exceptionnels

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante et en principalement les cessions sur le contrat de liquidité.

2.4.11 Trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.12 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptables est celui prévu par le PCG , les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

2.4.13 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

2.5 Informations diverses

2.5.1 Résultat par action

2.5.1.1 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 2 417 933 € et d'un nombre de titres de 10 346 993, il ressort un résultat par actions de 0.238 € au 31 décembre 2022.

2.5.1.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2022

Aux actions prises en compte pour le calcul du résultat par action, ont été ajoutées les options de conversion des emprunts obligataires convertibles en actions donnant droit à l'émission de 315 790 nouvelles actions.

Le résultat au 31 décembre 2022 dilué par action s'établit à 0.239 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2021 :

Le résultat au 31 décembre 2021 dilué par action s'établit à 0.074 € (bénéfice).

2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 des comptes sociaux, des sociétés intégrées s'élèvent à 69 milliers d'euros pour PwC Audit et 35 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

Le montant des honoraires facturés au titre des travaux réalisés pour l'entité TRIOGEN dans le cadre des travaux de consolidation s'élève à 24 milliers d'euros.

2.5.3 Tableau de flux de trésorerie

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé	2 417 923	689 376
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	2 886 611	2 975 617
Variation des impôts différés	242 366	18 380
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	5 546 900	3 646 613
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 2 850 386	- 348 400
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 696 514	3 298 213
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 2 220 487	- 2 726 520
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	119 330	74 715
Variation de l'écart d'acquisition		
Incidence des variations de périmètres	- 6 843 955	- 18 043 429
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 8 945 112	- 20 695 234
Rachat et revente d'actions propres	- 46 351	- 541 272
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 505 244	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	2 524 119	18 049 219
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 4 475 130	- 1 973 880
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 2 502 606	15 534 067
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	- 8 823 811	- 1 729 621
Trésorerie d'ouverture (B)	10 571 162	12 300 783
Trésorerie de clôture (C)	1 747 349	10 571 162
Incidence des variations de cours des devises	-72 607	133 333

2.5.4 Montant des rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence pour un montant de 64 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Les rémunérations allouées au PDG et aux directeurs généraux par le conseil d'administration, au 31 décembre 2022 et à raison de leur fonction, se sont élevées à 476 k€ contre 421 k€ au 31 décembre 2021.

2.6 Faits marquants

Les difficultés d'approvisionnement ont été fortes sur l'ensemble de l'année, notamment sur les cartes électroniques aux deuxième et troisième trimestres, nous obligeant à trouver des alternatives impactant fortement nos prix d'achats et donc nos prix de revient sur l'activité Maritime.

La société a été impactée également par la hausse des coûts de l'énergie et du coût d'approvisionnement des matières premières qui a été répercutés sur ses prix de ventes menant à un impact limité sur les comptes consolidés.

Le coût d'acquisition de titres de l'entité Corelec s'élève finalement à 27 M€. Dans le cadre du complément de prix 2,5 M€ ont été comptabilisés expliquant la variation de l'écart d'acquisition et ce, conformément à l'agenda initialement fixé dans l'acte d'acquisition signé en octobre 2021 (sur les conséquences sur l'écart d'acquisition initialement constaté, voir notes n° 3.2)

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques, notamment dans le cadre de demandes complémentaires d'informations. Dans ce contexte, la direction et son conseil a déterminé que le montant n'est pas déterminable avec fiabilité. Aucune provision n'a donc été comptabilisée.

3 Périmètre de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

Périmètre au 31 décembre 2022 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2021 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDING, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. L'impact sur le résultat de l'intégration de cette filiale aurait été de 0 milliers d'euros et sur le bilan une hausse de la trésorerie de 7 milliers d'euros avec en contrepartie une diminution de l'écart d'acquisition du même montant. Cette exclusion se fait conformément à l'art 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

Suite au versement d'un complément de prix (cf note 2.6), l'écart d'acquisition des titres de Corelec ajusté à la hausse se décompose de la façon suivante :

Prix d'acquisition des titres : 26 836 K€

Frais d'acquisition net d'impôt différé : 430 K€

Prix total d'acquisition : 27 266 K€

Valeur d'entrée des actifs net acquis : 5 249 K€

Ecart d'acquisition : 22 017 K€

4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Actif immobilisé

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2021	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	31/12/2022
Ecart d'acquisition (cf note 4.1.1.1)	28 617 716				2 557 955	31 175 670
Frais de recherche et développement	14 882 470	760 419	2 774 322			18 417 211
Concessions, brevets et droits similaires	300 317	10 524				310 841
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	150 387	-				150 387
Immobilisations incorporelles en cours	2 735 430	822 332	-	2 774 322	35 116	748 323
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	46 686 320	1 593 275	-	35 116	2 557 955	50 802 432
Terrains	392 257	-				392 257
Constructions	3 343 122	6 741				3 349 863
Installations techniques, matériel, outillage	933 583	223 047	17 891			1 310 490
Autres immobilisations corporelles	966 576	166 444	17 010	486		1 013 575
Immobilisations en cours	17 010	195 452	-	34 901		177 561
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 652 548	591 684	-	486	-	6 243 746
Dont crédit-bail et assimilé	3 635 969					3 635 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	2 050	1 500		2 500		1 050
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	5 350 627	35 000		82 200	- 5 000 000	303 427
Créances rattachées à des participations						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 352 839	36 500	-	84 700	- 5 000 000	304 639
TOTAL GENERAL	57 691 707	2 221 459	-	120 302	- 2 442 045	57 350 817

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2021	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	31/12/2022
Ecarts d'acquisition					
Frais de recherche et développement	8 520 951		2 261 456		10 782 407
Fonds commercial					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 815 207	-	2 310 053	-	11 125 260
Terrains	9 715		7 782		17 497
Constructions	1 333 716		171 544		1 505 260
Installations techniques, matériel, outillage	701 516		87 074		788 590
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 773 189	-	387 624	-	3 160 813
Dont crédit-bail et assimilés	1 377 904		158 284		1 536 188
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	11 588 396	-	2 697 677	-	14 286 073

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2022	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	28 617 716		28 617 719
Frais de recherche et développement	18 417 211	10 782 407	7 634 804	14 882 470	8 520 951	6 361 519
Concessions, brevets, droits similaires	310 841	257 427	53 414	300 317	218 855	81 462
Autres immobilisations incorporelles	150 387	85 426	64 961	150 387	75 401	74 986
Immobilisations incorporelles en cours	748 323		748 323	2 735 430		2 735 430
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	392 257	17 497	374 760	392 257	9 715	382 542
Constructions	3 349 863	1 505 260	1 844 603	3 343 122	1 333 716	2 009 406
Installations techniques, matériel, outillage	1 310 490	788 590	521 900	1 069 552	817 219	252 333
Autres immobilisations corporelles	1 013 575	849 466	164 109	830 607	612 539	218 068
Avances et acomptes	177 561		177 561	17 010		17 010
Dont crédit-bail et assimilé	3 635 969	1 536 188	2 099 781	3 635 969	1 377 904	2 258 065
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations				-		-
Créances rattachées à des participations				-		-
Autres titres immobilisés	162		162	162		162
Prêts	1 050		1 050	2 050		2 050
Autres immobilisations financières	303 427		303 427	5 350 627		5 350 627
Total	57 350 817	14 286 073	43 064 744	57 691 707	11 588 396	46 103 314

4.1.1.1 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021. Notons que cet écart d'acquisition a fait l'objet d'une clause de révision de prix à la hausse 2 557 milliers d'euro durant l'exercice 2022.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (cf note 2.3.2.1)

4.1.1.2 Immobilisations incorporelles

Les mouvements sur les immobilisations proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés sur la période.

L'augmentation est principalement liée (0,5 ME) à des travaux de développement sur une nouvelle gamme Triogen destinée au marché industriel, et aux compléments de travaux sur la gamme M pour 0,3 ME et Oclear (0,1 ME). Les travaux de développement de Corelec sont de 0.2 ME.

4.1.1.3 Immobilisations corporelles

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement du crédit-bail signé en 2013 pour la construction du nouveau siège social du groupe. Le contrat a débuté en date du 4 juillet 2013 pour une durée de 15 ans.

4.1.1.4 Immobilisations financières

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers. La variation de 5 M € correspond au montant de la garantie d'achat de Corelec qui a été payé dans le cadre du complément de prix.

4.1.2 Autres postes d'actif

4.1.2.1 Stocks

Stocks et en-cours en EUR	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	13 694 505	29 190	13 665 315	10 029 654	32 903	9 996 751
En-cours de production de biens	629 790		629 790	509 962		509 962
En-cours de production de services	-		-	-		-
Produits intermédiaires et finis	5 766 095	517 455	5 248 640	4 400 083	266 622	4 133 461
Marchandises	114 577		114 577	160 145		160 145
Total	20 204 967	546 645	19 658 322	15 099 844	299 525	14 800 319

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, les plateformes de montage BIOSEA, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations au 31/12/2022 se décomposent de la façon suivante :

- 2 produits finis Biosea dépréciés à hauteur de 100 % pour 98 K€.
- Stock à rotation lente > 4 ans : 134 K€.
- Stock relatif à l'activité Bio Scan : 302 K€.

4.1.2.2 Créances clients et Autres créances et compte de régularisation

Créances en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	4 932 147	5 173 370
Créances fiscales et sociales	2 134 170	1 718 618
Autres créances	260 300	33 735
Avances et acomptes versés sur commandes	207 897	678 949
Actifs d'impôts différés	1 557 291	1 799 657
Charges constatées d'avance	285 793	223 467
Ecart de conversion actif	13 313	17 541
Total	9 390 911	9 645 337

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 31 décembre 2022.

Les créances clients sont à échéances à moins d'un an et il y a une absence de risque d'irrecouvrabilité.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2022 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 548 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 549 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 37 milliers d'euros ;

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2021 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 368 milliers d'euros au titre du CIR ;
- Créances de TVA pour 1 345 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 5 milliers au titre d'IJSS à recevoir ;

4.1.2.3 Impôts différés :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 s'établissent à 1 637 milliers.

Actifs d'impôts différés en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Activation des déficits reportables	1 637 044	1 637 044
IDA sur indemnité de départ à la retraite	55 856	68 898
IDA sur frais acquisition TRIOPEN et Corelec	184 256	252 330
Autres IDP	- 325 539	- 173 429
Autres IDA	5 674	14 813
Total	1 557 291	1 799 656

4.1.2.4 Titres de placement et disponibilités

Trésorerie et équivalents en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	392	361 074
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	243 186	109 504
Disponibilités et compte de dépôt à terme	1 738 560	10 103 811
Total	1 982 138	10 574 389

4.1.2.5 Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance.

4.1.2.6 Etat des créances à la clôture de l'exercice

Créances en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	304 639	1 050	303 589
Avances et acomptes versés sur commandes	207 897	207 897	
Créances clients et comptes rattachés	5 001 214	5 001 214	
Actifs d'impôts différés	1 557 291		1 557 291
Autres créances	2 543 994	2 543 994	
Charges constatées d'avance	285 793	285 793	
Total	9 900 828	8 039 948	1 860 880

Créances en EUR	31/12/2021	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	5 352 839	5 002 050	350 789
Avances et acomptes versés sur commandes	678 949	678 949	
Créances clients et comptes rattachés	5 239 234	5 239 234	
Actifs d'impôts différés	1 799 657		1 799 657
Autres créances	1 893 559	1 893 559	
Charges constatées d'avance	223 467	223 467	
Total	15 187 705	13 037 259	2 150 446

4.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 12 2020	10 346 993	18 484 040	1 296 824	583 947	-514 110		30 197 697	
Résultat N				689 376			689 376	
Affectation résultat			583 947	-583 947				
Titres en autocontrôle					-541 272		-541 272	
Variation des écarts de conversion			133 333				133 333	
Autres variations			10 091				10 091	
Subventions investissements						174 374	174 374	
Capitaux propres 31 12 2021	10 346 993	18 484 040	2 024 195	689 376	-1 055 382	174 374	30 663 596	
Résultat N				2 417 923			2 417 923	
Affectation résultat			689 376	-689 376				
Titres en autocontrôle					-46 351		-46 351	
Variation des écarts de conversion			-72 607				-72 607	
Dividende		-505 244					-505 244	
Autres variations		-1 508 428	1 476 425				-32 003	
Subvention investissement						-72 000	-72 000	
Capitaux propres 31 12 2022	10 346 993	16 470 368	4 117 389	2 417 923	-1 101 733	102 374	32 353 314	

Le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est constitué de 10 346 993 actions de 1 €. Au 31/12/2022, le nombre d'actions auto-détenues est de 213 093 actions pour une valorisation dans les comptes de 1 101 733 euros.

La variation de – 1 508 428 euros correspond à l’apurement du report à nouveau débiteur sur la prime d’émission.

4.1.4 Autres postes du passif

4.1.4.1 Avances conditionnées

Les avances conditionnées ne donnent lieu au paiement d’aucun intérêt et feront l’objet d’un remboursement en 2023.

4.1.4.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 254 milliers d’euros et 141 milliers d’euro au titre de l’attribution d’actions gratuites. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « Provision pour engagement de départ à la retraite ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Provision pour indemnité de départ à la retraite	320 703			- 65 742	254 961
Provision pour attribution d'actions gratuites	165 960	141 089	- 165 960		141 089
Provision pour risque de change	17 421	13 194	- 17 421		13 194
Provision pour garantie client	110 058	25 133			135 191
Total	614 142	179 416	- 183 381	- 65 742	544 435

Provisions pour risques-charges et autres provisions en EUR	31/12/2020	Dotations	Reprises / Utilisation	Variation périmètre	31/12/2021
Provision pour indemnité de départ à la retraite	245 849	29 744	4 237	49 347	320 703
Provision pour attribution d'actions gratuites	-	165 960			165 960
Provision pour risques de change		17 421			17 421
Provision pour garantie client		2 152		107 906	110 058
Total	245 849	215 277	4 237	157 253	614 142

4.1.4.3 Emprunts et dettes assimilées

Dettes financières en EUR	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003		-	1 500 003
Autres emprunts obligataires	5 000 000			5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 230 854	2 524 119	- 4 151 185	20 603 788
Concours bancaires courants	3 227	231 562		234 789
Emprunts en crédit-bail	2 003 407		- 233 945	1 769 462
Avances conditionnées	135 000		- 90 000	45 000
Total	30 872 491	2 755 681	- 4 475 130	29 153 042

L'emprunt obligataire convertible figurant au bilan pour un montant de 1 500 milliers représente un nombre d'obligations convertibles de 315 790. Elles pourront être converties avant le 12 septembre 2024 au prix de conversion de 4.75 euros. En cas de non conversion, la prime qui sera capitalisée est égale à un taux d'intérêt complémentaire de 4% par an.

L'emprunt obligataire figurant au bilan pour un montant de 5 000 milliers présente les caractéristiques suivantes :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros.
- Date d'émission : 05/11/2021.
- Date de maturité : 05/11/2027.
- Taux du coupon trimestriel : 4.50 %

Les dettes financières au 31 décembre 2022 d'un montant total de 29 108 042 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003	-	1 500 003	
Autres emprunts obligataires	5 000 000		5 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 603 788	6 204 406	14 399 382	
Concours bancaires courants	234 789	234 789		
Emprunts en crédit-bail	1 769 462	245 334	1 057 151	466 977
Emprunts et dettes financières divers	45 000	45 000		
Total	29 153 042	6 729 529	21 956 536	466 977

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.4 Fournisseurs et autres dettes

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 181 195	1 143 609
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 328 719	5 407 178
Dettes fiscales et sociales	3 123 511	2 731 384
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116
Autres dettes	285 190	9 419 932
Ecart de conversion passif	2 847	31 411
Produits constatés d'avance	122 743	238 493

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2022	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 181 195	1 181 195		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 328 719	7 328 719		
Dettes fiscales et sociales	3 123 511	3 123 511		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	285 190	285 190		
Ecart de conversion passif	2 847	2 847		
Produits constatés d'avance	122 743	122 743		
Total	12 045 321	12 044 205	-	1 116

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2021	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 143 609	1 143 609		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 407 178	5 407 178		
Dettes fiscales et sociales	2 731 384	2 731 384		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	9 419 932	9 419 932		
Ecart de conversion passif	31 411	31 411		
Produits constatés d'avance	238 493	238 493		
Total	18 973 123	18 972 007	-	1 116

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2022 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 851 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 729 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 195 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 348 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2021 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 872 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 545 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 795 milliers d'euros ;
- Dettes fiscales pour 519 milliers d'euros ;

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

4.2 Postes du compte de résultat consolidé

4.2.1 Produits d'exploitation

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Chiffre d'affaires	51 286 162	33 462 062
Production stockée et immobilisée	2 516 357	1 815 350
Subventions d'exploitation	77 847	57 271
Reprises sur provisions et transferts de charges	284 078	57 830
Autres produits	88 409	14 986
Autres Produits d'exploitation	2 966 691	1 945 437

Notons que la production immobilisée 2022 s'élève à 1 273 milliers d'euros (dont 559 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 194 milliers d'euros pour Corelec) contre 1 028 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (dont 332 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de Triogen).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
France	23 151	11 146
Europe Hors France	18 191	13 416
Asie	3 197	3 742
Moyen-Orient	2 390	1 295
Amérique	2 908	2 526
Autre	1 449	1 337
Total Chiffre d'affaires	51 286	33 462

L'impact d'activité de CORELEC s'est principalement fait ressentir sur le marché français.

L'accroissement d'activité sur l'Europe est lié au développement de l'activité Maritime sur cette zone.

4.2.2 Charges d'exploitation

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Achats et variations de stocks	23 127 771	14 577 348
Autres achats et charges externes	13 880 687	8 837 364
Impôts et taxes	514 741	345 649
Charges de personnel	9 382 747	7 671 497
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 704 688	2 352 247
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 133	29 744
Autres provisions et charges d'exploitation	485 052	596 015
Charges d'exploitation	50 120 819	34 409 864

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 2 261 milliers d'euros, contre 1 970 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

L'effectif moyen annuel est le suivant :

Effectif moyen	31/12/2022	31/12/2021
Cadres	43	38
Agents de maîtrise et techniciens	24	20
Employés et ouvriers	94	83
Total :	161	141

4.2.3 Résultat financier

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations	491	11 977
Autres intérêts et produits assimilés	17 711	26 967
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 421	27 543
Différences positives de change	55 016	160 984
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers	90 639	227 471
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	21 512	17 421
Intérêts et charges assimilées	589 984	265 985
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	87 454	98 292
Différences négatives de change	183 707	106 680
Ecart de conversion	-6	1
Total charges financières	882 651	488 379
Résultat financier	- 792 012	- 260 908

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.4 Résultat exceptionnel

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du plan comptable général. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Transferts de charges	155 350	
Quote part du subvention d'investissement	72 000	72 000
Produits cession d'éléments d'actis	77 733	142 821
Autres produits	12 302	12 179
Total produits exceptionnels	317 385	227 000
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	64 658	144 349
Charge exceptionnelle indemnité clientèle	110 000	151 065
Charge exceptionnelle sur climatisation		34 753
Valeur nette comptable des éléments cédés	161 636	2 024
Autres charges	325 491	203
Total charges exceptionnels	661 785	332 394
Résultat exceptionnel	- 344 400	- 105 394

4.2.5 Impôt sur le résultat

En EUR	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois
Impôts courants	332 389	- 180 445
Impôts différés	244 940	122 396
Total :	577 329	- 58 049

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	3 339 662	491 229	2 848 433
Résultat exceptionnel	- 344 400	86 100	- 430 500
Résultat Net	2 995 262	577 329	2 417 933

PREUVE D'IMPOT En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Résultat consolidé après impôt	2 417 923	689 376
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	2 417 923	689 376
Impôt réel	577329	-36049
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)		
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	2 995 252	653 327
IMPOT THEORIQUE GROUPE	748 813	173 132
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-171 484	-209 181
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur bases imposées à taux différent		
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-206 481	-224 861
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société		
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-206 481	-224 861
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER		
Ecart permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-5 898	14 835
Autres bases	-115	4 569
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	-1 102	13 113
Contribution additionnelle à l'IS	1 386	22 000
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère	40 726	-38 837
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	34 997	15 680
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	-171 484	-209 181

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 206 481 € correspond au crédit d'impôt recherche 2022. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation s'établissait à 224 861 € au 31 décembre 2021.

5 Autres informations

5.1 Information sectorielle

5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

- Le traitement des eaux dites récréatives, aquacoles, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process et de la Reuse, dit marché Municipal et Industriel.
- Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIOUV-group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :

Ventilation du chiffre d'affaires :

Nature des activités		31/12/2022 12 mois		31/12/2021 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	33 085	65%	19 555	58%
Chiffre d'affaires	activité maritime	18 136	35%	13 830	41%
Chiffre d'affaires	Total	51 286	100%	33 462	100%

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Engagements hors bilan reçus

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

5.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 31 décembre 2022, montant inchangé depuis le 31 décembre 2021.

5.2.3 Engagements hors bilan accordés

Au 31/12/2022

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution marché étra. Gar. Exécution : 50 949 €
 - Goodwill pledge : 700 000 €
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 200 000 €

- Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Nantissement du fonds de commerce : 1 045 000 €

Au 31/12/2021

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution marché privé Gar. Exécution : 50 949 €
 - Goodwill pledge : 700 000 €

- Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Nantissement du fonds de commerce : 1 045 000 €

Les engagements donnés sont relatifs au nantissement du fonds de commerce / pari-passu et se décomposent comme suit :

Emprunt En KEUR	Date de départ du nantissement / pari passu	Montant de l'emprunt	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2022	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2021
CIC Lyonnaise de Banque	avril-17	500	142	215
BNP Paribas	mai-17	300	85	129
Banque Populaire du Sud	mai-17	500	154	226
BNP Paribas	juin-18	200	37	79
HSBC	juin-18	200	44	85
CIC	juin-18	200	42	81
CRCA	juin-18	200	41	82
Banque Populaire du Sud	juin-18	400	198	263
BPI France / HSBC	septembre-19	1 000	900	1 000
HSBC	septembre-19	1 000	458	658
CREDIT AGRICOLE	septembre-19	1 500	929	1 225
CREDIT AGRICOLE (*)	octobre-21	5 000	4 122	4 932
LA BANQUE POSTALE (*)	octobre-21	5 000	4 125	4 933
BPI France / HSBC		3 000	3 000	3 000
SMC		500	432	
BPI		500	500	
Total		20 000	15 209	16 908

(*) Nantissement titres CORELEC, garantie formalisé par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

5.3 Evènements postérieurs à la clôture

BIO-UV Group a déposé le 1er Avril 2022 un permis de construire, pour agrandir son site de Lunel de 1200 m², qui a été accordé le 30 juin 2022. Le financement de cet agrandissement a été réalisé sous la forme d'un crédit -Bail avec les mêmes partenaires que pour le financement du siège actuel, soit BPI, Finamur et le CIC. Les travaux ont démarré fin décembre 2022 et devraient être finalisés en septembre 2023 (cf note 2.4.1.1.2).

Benoit Gillmann, PDG de BIOUV-Group, ayant cédé l'ensemble de sa participation le 1er Mars 2023 (soit 13,5% du capital), il a été concomitamment décidé de changer la gouvernance en le remplaçant par l'ancien Directeur Général Délégué, Mr Migeon laurent Emmanuel, chez BIOUV à ce poste depuis janvier 2018.

Suite à la démission de son DG et ancien actionnaire unique, Loïc Le Ravallec, le 10 décembre 2022, laurent Emmanuel Migeon a été nommé DG par l'actionnaire unique. Un responsable de site a été recruté avec pour objectif une prise de poste le 11 avril 2023.

BIO-UV GROUP SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit
10 place de la Joliette - Atrium 10.1
BP 81525
13567 Marseille Cedex 2

Audit Associés Méditerranée
67 route de Béziers
34430 Saint Jean de Vedas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale
BIO-UV GROUP SA
850 Avenue Louis Medard
34400 LUNEL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIO-UV GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Comme indiqué dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de rentabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et nous nous sommes assurés que la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille et Saint Jean de Védas, le 5 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Associés Méditerranée

Frank Vanhal

Frank Vanhal
Associé

 *Jean Paul Lacombe*

Jean-Paul Lacombe
Associé

BIO-UV Group

850 AVENUE LOUIS MEDARD

34400 LUNEL

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	17 045 041	10 602 743	6 442 298	10,33	5 798 915	8,23
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	211 879	189 713	22 166	0,04	46 901	0,07
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 108 131	85 426	2 022 705	3,24	4 019 838	5,70
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	88 259	17 497	70 762	0,11	78 544	0,11
Constructions	135 579	76 163	59 416	0,10	75 576	0,11
Installations techniques, matériel & outillage industriels	645 825	476 775	169 051	0,27	119 521	0,17
Autres immobilisations corporelles	683 529	477 547	205 982	0,33	138 904	0,20
Immobilisations en cours	116 399		116 399	0,19	17 010	0,02
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	36 011 391	152 895	35 858 496	57,52	33 409 136	47,39
Créances rattachées à des participations	334 244		334 244	0,54	227 554	0,32
Autres titres immobilisés	1 101 733		1 101 733	1,77	1 055 382	1,50
Prêts	1 050		1 050	0,00	2 050	0,00
Autres immobilisations financières	290 367		290 367	0,47	5 337 567	7,57
TOTAL (I)	58 773 428	12 078 760	46 694 668	74,90	50 326 897	71,39
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	7 386 645		7 386 645	11,85	5 857 599	8,31
En cours de production de biens	309 918		309 918	0,50	215 391	0,31
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	2 372 346	517 455	1 854 891	2,98	1 676 236	2,38
Marchandises	114 577		114 577	0,18	160 145	0,23
Avances & acomptes versés sur commandes	5 500		5 500	0,01	54 808	0,08
Clients et comptes rattachés	3 716 000	39 726	3 676 273	5,90	3 141 988	4,46
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	614		614	0,00	2 941	0,00
. Etat, impôts sur les bénéfices	526 363		526 363	0,84	367 894	0,52
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	209 295		209 295	0,34	321 160	0,46
. Autres	519 735	149 524	370 211	0,59	233 694	0,33
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	243 186		243 186	0,39	109 504	0,16
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	758 322		758 322	1,22	7 850 958	11,14
Charges constatées d'avance	188 331		188 331	0,30	162 980	0,23
TOTAL (II)	16 350 831	706 705	15 644 126	25,09	20 155 297	28,59
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	3 563		3 563	0,01	17 541	0,02
TOTAL ACTIF (0 à V)	75 127 822	12 785 465	62 342 357	100,00	70 499 736	100,00

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 346 993)	10 346 993	16,60	10 346 993	14,68
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	16 470 368	26,42	18 484 040	26,22
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			-1 800 382	-2,54
Résultat de l'exercice	424 933	0,68	291 954	0,41
Subventions d'investissement	102 374	0,16	174 374	0,25
Provisions réglementées	681 813	1,09	399 218	0,57
TOTAL (I)	28 026 482	44,96	27 896 197	39,57
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	45 000	0,07	135 000	0,19
TOTAL (II)	45 000	0,07	135 000	0,19
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	3 563	0,01	17 421	0,02
Provisions pour charges	141 089	0,23	165 960	0,24
TOTAL (III)	144 652	0,23	183 381	0,26
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	1 545 372	2,48	1 543 129	2,19
Autres Emprunts obligataires	5 056 250	8,11	5 034 375	7,14
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	18 684 370	29,97	20 759 165	29,45
. Découverts, concours bancaires	234 789	0,38		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	718 256	1,15	18 864	0,03
. Associés	137 581	0,22		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 028 407	1,65	1 009 302	1,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 127 124	8,22	2 930 712	4,16
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	654 736	1,05	699 109	0,99
. Organismes sociaux	495 991	0,80	451 401	0,64
. Etat, impôts sur les bénéfiques				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 546	0,00	2 547	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	287 996	0,46	267 873	0,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	0,00	1 116	0,00
Autres dettes	123 826	0,20	9 360 882	13,28
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	26 136	0,04	206 683	0,29
TOTAL (IV)	34 123 496	54,74	42 285 157	59,98
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	2 727	0,00		
TOTAL PASSIF (I à V)	62 342 357	100,00	70 499 736	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%
---------------------	---	---	---------------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	2 683 905	1 217 016	3 900 920	12,88	3 857 085	15,57	43 835	1,14
Production vendue biens	5 339 551	17 426 608	22 766 160	75,16	18 976 838	76,60	3 789 322	19,97
Production vendue services	651 946	2 971 462	3 623 408	11,96	1 941 505	7,84	1 681 903	86,63
Chiffres d'Affaires Nets	8 675 402	21 615 087	30 290 488	100,00	24 775 428	100,00	5 515 060	22,26

Production stockée	524 015	1,73	737 978	2,98	-213 963	-28,98
Production immobilisée	520 296	1,72	651 767	2,63	-131 471	-20,16
Subventions d'exploitation	58 854	0,19	48 485	0,20	10 369	21,39
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	189 916	0,63	79 023	0,32	110 893	140,33
Autres produits	577	0,00	3 372	0,01	-2 795	-82,88
Total des produits d'exploitation (I)	31 584 146	104,27	26 296 053	106,14	5 288 096	20,11
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	997 425	3,29	1 073 911	4,33	-76 486	-7,11
Variation de stock (marchandises)	45 568	0,15	-27 193	-0,10	72 761	267,57
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 178 171	46,81	9 193 920	37,11	4 984 251	54,21
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-1 529 046	-5,04	339 980	1,37	-1 869 026	-549,74
Autres achats et charges externes	8 573 867	28,31	6 616 947	26,71	1 956 920	29,57
Impôts, taxes et versements assimilés	386 544	1,28	290 038	1,17	96 506	33,27
Salaires et traitements	4 104 136	13,55	3 942 627	15,91	161 509	4,10
Charges sociales	2 012 183	6,64	1 897 373	7,66	114 810	6,05
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 343 469	7,74	2 086 042	8,42	257 427	12,34
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	288 057	0,95	402 544	1,62	-114 487	-28,43
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	140 199	0,46	146 739	0,59	-6 540	-4,45
Total des charges d'exploitation (II)	31 540 574	104,13	25 962 928	104,79	5 577 648	21,48
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	43 572	0,14	333 125	1,34	-289 553	-86,91
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations	1 131 124	3,73	233 754	0,94	897 370	383,90
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	18 656	0,06	38 559	0,16	-19 903	-51,61
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 421	0,06	27 543	0,11	-10 122	-36,74
Différences positives de change	55 016	0,18	143 524	0,58	-88 508	-61,66
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	1 222 217	4,03	443 379	1,79	778 838	175,66
Dotations financières aux amortissements et provisions	123 051	0,41	59 146	0,24	63 905	108,05
Intérêts et charges assimilés	567 383	1,87	249 761	1,01	317 622	127,17
Différences négatives de change	62 443	0,21	51 026	0,21	11 417	22,37
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	752 877	2,49	359 933	1,45	392 944	109,17
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	469 341	1,55	83 446	0,34	385 895	462,45
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	512 913	1,69	416 571	1,68	96 342	23,13

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 302	0,04	12 179	0,05	123	1,01	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 586 050	5,24	3 605 522	14,55	-2 019 472	-56,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges	155 350	0,51			155 350	N/S	
Total des produits exceptionnels (VII)	1 753 701	5,79	3 617 701	14,60	-1 864 000	-51,51	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	388 642	1,28	331 178	1,34	57 464	17,35	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 597 953	5,28	3 391 713	13,69	-1 793 760	-52,88	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	282 595	0,93	187 858	0,76	94 737	50,43	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 269 190	7,49	3 910 749	15,78	-1 641 559	-41,97	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-515 489	-1,69	-293 049	-1,17	-222 440	-75,90	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	-427 509	-1,40	-168 431	-0,67	-259 078	-153,81	
Total des Produits (I+III+V+VII)	34 560 065	114,10	30 357 133	122,53	4 202 932	13,84	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	34 135 131	112,69	30 065 179	121,35	4 069 954	13,54	
RÉSULTAT NET	424 933	1,40	291 954	1,18	132 979	45,55	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				
Dont Crédit-bail mobilier	8 777	0,03	8 777	0,04		0,00	
Dont Crédit-bail immobilier	309 907	1,02	310 235	1,25	-328	-0,10	

**ANNEXES COMPTES SOCIAUX
2022
BIO-UV GROUP**

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 62 342 356,84 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 424 933,37 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été **arrêtés le 03 avril 2023 par le conseil d'administration.**

Les comptes sociaux de Bio UV sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- ⇒ Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- ⇒ Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des immobilisations en recherche et développement sont portées au poste « Subventions d'investissement » (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des immobilisations incorporelles concernées.
- ⇒ Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- ⇒ Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- ⇒ Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- ⇒ Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ En cours de production de biens et Stocks de produits: Les produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont évalués à leur coût réel d'entrée, c'est-à-dire en procédant à une identification spécifique de leurs coûts individuels. Le coût de production est constitué du coût des approvisionnements augmenté des autres coûts engagés par l'entreprise au cours des opérations de production, pour amener le bien dans l'état et à l'endroit où il se trouve. ils sont valorisés au coût de revient de production.
- ⇒ Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- ⇒ Dépréciation de stock : Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes.
La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.
- ⇒ Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

⇒ Les immobilisations incorporelles : La Société a opté pour la méthode de référence de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

⇒ Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entreprise, à savoir au niveau de chaque secteur d'activité (terrestre et maritime).

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs ne sont testés que s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture. Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs. La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Pour les groupes d'actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Elle est égale :

- à la somme des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction ; les projections de flux de trésorerie couvrent la période de prévisions budgétaires de 4 ans ; au-delà de la période de prévisions budgétaires, les projections de flux de trésorerie sont estimées par extrapolation sur 4 ans des données budgétaires tenant compte des données économiques générales,
- à laquelle s'ajoute une valeur terminale calculée par application d'un taux de croissance attendu des activités considérées à un flux normatif en général égal à la dernière année de la période d'extrapolation.
- Le taux d'actualisation utilisé pour la clôture des comptes au 31 décembre 2020 est de 9.5% (terrestre et maritime), le taux de croissance long terme est de 1.5%. Les tests de dépréciation prennent en compte l'impact attendu du Covid. Aucune dépréciation identifiée à la suite des tests réalisés. L'analyse de sensibilité liée à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés, à l'exception des titres de participation de Triogen. En effet pour ces derniers, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 228 milliers d'euros ou une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 10 milliers d'euros.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la Société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation (tests de conformité CE et CEM, et de performance opérationnelle d'efficacité réalisé en interne, puis confirmés par des laboratoires indépendants).

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La Société n'a pas comptabilisé dans les comptes sociaux:

- la provision pour engagement de retraite dont le montant évalué au 31 Décembre 2022, est de 223 K€ estimée selon la recommandation ANC n°2013-02 **du 7 novembre 2013 conformément à la méthode des unités de crédit projetés** dont les paramètres sont les suivants:
 - Age de la retraite : 67 ans
 - Hypothèse d'actualisation : 3.77% (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
 - Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
 - Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
 - Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés
- Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
Une dépréciation des titres de participation est calculée par différence entre la valeur brute et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par référence à la situation nette sociale et aux résultats de la filiale, augmentée le cas échéant des actifs incorporels retenus en consolidation et par référence, aux perspectives de rentabilité à court et moyen terme.
Les prêts sont le cas échéant dépréciés pour tenir compte de la valeur de recouvrement estimée.
- ⇒ Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas en fonction du retard de règlement, de la situation des débiteurs (procédure collective ou non) et de toute autre information pertinente à l'arrêté des comptes.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des couvertures réalisées ou à défaut des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées en écart de conversion.
- ⇒ Les disponibilités correspondent aux soldes bancaires à la clôture. Les disponibilités en devises étrangères sont converties et comptabilisées sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences liées à la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat.
- ⇒ Le chiffre d'affaires généré par la vente de produits est constaté lors du transfert des risques et avantages attachés, dans la mesure où toutes les obligations contractuelles significatives ont été exécutées et l'encaissement des créances correspondantes paraît raisonnablement certain. Les ventes qui ne répondent pas aux conditions décrites ci-dessus sont différées au bilan en « produits constatés d'avance ».
- ⇒ Résultat exceptionnel : Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (notamment les résultats sur cession d'immobilisations, rappels ou dégrèvements d'impôt autres qu'impôts sur les bénéfices), sauf si cette nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG. Dans ce cas, ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courante (notamment, les créances irrécouvrables ou rentrées sur créances amorties et les dons versés et subventions d'équilibre reçus).

- ⇒ Intégration Fiscale : L'entreprise Bio-UV Group est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec sa filiale en France.
La filiale du périmètre d'intégration fiscale contribue à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par la filiale intégrée et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe Bio UV Group.
- ⇒ Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et la biodiversité : La société essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture et d'intégrer le cas échéant leur impact potentiel dans les comptes sociaux. Cependant, du fait de la nature de son activité, l'exposition actuelle de la société aux conséquences du changement climatique s'avère limitée.
Son activité ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact sur la biodiversité de la planète.
Les impacts environnementaux liés à son activité résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés. Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

FAITS MARQUANTS

Les difficultés d'approvisionnement ont été fortes sur l'ensemble de l'année, notamment sur les cartes électroniques au deuxième et au troisième trimestre, nous obligeant à trouver des alternatives impactant fortement nos prix d'achats et donc nos prix de revient sur l'activité Maritime.

La société a été impactée également par la hausse des coûts de l'énergie et du coût d'approvisionnement des matières premières qui a été répercutés sur ses prix de ventes menant à un impact limité sur les comptes.

Le coût d'acquisition de titres de l'entité Corelec s'élève finalement à 27 M€. Dans le cadre du complément de prix 2,5 M€ ont été comptabilisés expliquant la variation des titres de participation et ce, conformément à l'agenda initialement fixé dans l'acte d'acquisition signé en octobre 2021.

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques, notamment dans le cadre de demandes complémentaires d'informations.

Dans ce contexte, la direction et son conseil a déterminé que le montant n'est pas déterminable avec fiabilité. Aucune provision n'a donc été comptabilisée.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche & développement = 17 045 041 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais recherche & développement	17 045 041	10 602 743	6 442 298
-Dont Maritime	14 364 800	9 362 985	5 001 815
-Dont Terrestre	1 673 726	911 921	761 805
-Dont Autres	1 006 515	327 838	678 677

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 58 773 428 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 571 031	823 628	29 608	19 365 051
Immobilisations corporelles	1 306 573	363 018		1 669 591
Immobilisations financières	40 073 414	4 435 128	6 769 755	37 738 785
TOTAL	59 951 018	5 621 774	6 799 363	58 773 428

L'augmentation des immobilisations incorporelles correspond essentiellement aux travaux en cours de R&D avec :

- ⇒ 351 K€ sur l'activité maritime
- ⇒ 458 K€ sur les activités terrestres

2.7 M€ ont été activé sur l'année dont 1.9 M€ pour l'activité maritime.

Amortissements et provisions d'actif = 12 078 760 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 705 378	2 172 505		10 877 883
Immobilisations corporelles	877 018	170 964		1 047 982
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	41 725	111 170		152 895
TOTAL	9 624 121	2 454 639		12 078 760

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de R&D	17 045 041	10 602 744	6 442 297	
- <i>Projet activité Maritime</i>	14 364 800	9 362 985	5 001 815	<i>de 3 à 5 ans</i>
- <i>Projet activité Terrestre</i>	1 673 726	911 921	761 805	<i>de 2 à 5 ans</i>
- <i>Projet Autres</i>	1 006 515	327 838	678 677	<i>de 3 à 5 ans</i>
Concessions et droits similaires	211 879	189 713	22 166	de 1 à 5 ans
Taxe pc - bat 850 av l Médard	150 387	85 426	64 961	15 ans
Uvps	226 247	0	226 247	Non amortiss.
Uvi	43 520	0	43 520	Non amortiss.
Tup Bio-uv	836 175	0	836 175	Non amortiss.
Tup Biosea	103 480	0	103 480	Non amortiss.
Terrains	26 006	0	26 006	Non amortiss.
Agencements terrain	62 253	17 497	44 756	8 ans
Aménagement ag installation construction	135 579	76 163	59 416	de 3 à 15 ans
Installations techniques	453 780	356 489	97 291	de 2 à 7 ans
Matériel industriel uvi	112 001	112 001	0	de 2 à 5 ans
Outillage industriel	80 044	8 285	71 760	de 2 à 5 ans
Installations gen -agencement-...	50 482	36 690	13 792	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	13 999	6 416	7 583	4 ans
Matériel de bureau et informatique	619 048	434 440	184 608	de 1 à 5 ans
Immobilisations corporelles en cours	116 399	0	116 399	
- <i>Agrandissement bâtiment Lunel</i>	81 567	0	81 567	<i>Non amortiss.</i>
- <i>Aspiration fumée soudure</i>	34 832	0	34 832	<i>Non amortiss.</i>
Immobilisations incorporelles en cours	748 323	0	748 323	
- <i>Projet activité Maritime</i>	346 379		346 379	<i>Non amortiss.</i>
- <i>Projet activité Terrestre</i>	400 694		400 694	<i>Non amortiss.</i>
- <i>Projet Autres</i>	1250		1 250	<i>Non amortiss.</i>
Total	21 034 643	11 925 864	9 108 780	

Etat des stocks = 10 183 486 €

Etat des stocks	A l'ouverture	A la clôture
Matières 1 ^{ère} et autres appro.	5 891 923	7 386 645
En-cours de production	215 391	309 918
Produits intermédiaires et finis	1 942 858	2 372 346
Marchandises	125 821	114 577
TOTAL	8 175 993	10 183 486

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux filtres en cuproaluminium, aux éléments électriques, acier 316 L, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau et de surface par ultraviolets pour tout type d'application, les plateformes de montage BIOSEA.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Etat des créances = 5 785 998 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	625 661		625 661
Actif circulant & charges d'avance	5 160 337	5 160 337	
TOTAL	5 785 998	5 160 337	625 661

Provisions pour dépréciation = 706 705 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	266 622	250 833			517 455
Comptes de tiers	188 656	62 964		62 370	189 250
Comptes financiers					
TOTAL	455 278	313 797		62 370	706 705

La provision pour dépréciation de stock porte sur :

- ⇒ 2 produits finis Biosea. Elle s'élève à 100% de leur valeur soit 98 k€
- ⇒ Stock à rotation lente > 4 ans soit 118 k€
- ⇒ Bio Scan soit 302 k€ dont 180 k€ uniquement sur le Bioscan Light correspondant à 30% de la valeur du stock qui continue à s'écouler peu à peu.

La provision pour dépréciation des comptes tiers est constituée :

- ⇒ Client : 40 k€
- ⇒ Escrow Delta UV : 149 k€

Créances représentées par des effets de commerce = 29 238 €

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	29 238
Autres créances	
TOTAL	29 238

Produits à recevoir par postes du bilan = 387 853 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	251 128
Autres créances	136 725
Disponibilités	
TOTAL	387 853

Clients et comptes rattachés : 170K€ sont des factures à établir pour l'activité Maritime et 65 k€ de factures à établir pour Triogen.

Autres Créances : 136 K€ d'avoir fournisseurs à recevoir (RFA)

Charges constatées d'avance = 188 331 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Valeur mobilière de placement = 243 186 €

Il s'agit de 42 432 actions du contrat de rachat d'actions propres attribuées au plan d'AGA.

Disponibilités = 758 322 €

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 10 346 993 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	10 346 993	1,00	10 346 993
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	10 346 993	1,00	10 346 993

Variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau (1)	Résultat	Subv. d'investis.	Provisions Règlem.	Total
Situation au 01/01/2022	10 346 993	18 484 040	0	(1 800 382)	291 954	174 374	399 218	27 896 197
Résultat de l'exercice 2022					424 933			424 933
Options de souscri. d'actions								0
Dividendes/Primes		(505 245)						(505 245)
Affectation du Résultat 2021				291 954	(291 954)			0
Autres variations		(1 508 428)		1 508 428		(72 000)	282 595	115 858
Augmentation de capital								0
Obligations converties								0
Diminution de capital								0
Situation au 31/12/2022	10 346 993	16 470 368	0	0	424 933	102 374	681 813	28 026 482

(1) Apurement du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission

Provisions = 826 465 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	399 218	282 595			681 813
Provisions pour risques & charges	183 381	144 652	183 381		144 652
TOTAL	582 600	427 247	183 381		826 465

Etat des dettes = 33 095 089 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts Obligataires (1)	6 601 622	101 619	6 500 003	
Etablissements de crédit	18 919 159	4 822 523	14 096 636	
Dettes financières diverses	855 837	855 837		
Fournisseurs	5 127 124	5 127 124		
Dettes fiscales & sociales	1 440 270	1 440 270		
Dettes sur immobilisations	1 116	1 116		
Autres dettes	123 826	123 826		
Produits constatés d'avance	26 136	26 136		
TOTAL	33 095 089	12 498 451	20 596 639	

(1) Dont 6 500 003 de nominal et 101 619€ d'intérêt courus

Charges à payer par postes du bilan = 1 669 803 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	119 876
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	307 701
Dettes fiscales & sociales	1 172 367
Autres dettes	69 859
TOTAL	1 669 803

Produits constatés d'avance = 26 136 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 30 290 488 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	3 982 839	13,15 %
Ventes de produits finis	22 766 160	75,16 %
Prestations de services	3 236 927	10,69 %
Produits des activités annexes	386 481	1,28 %
Rabais, remises & ristournes accord	-81 919	-0,27 %
TOTAL	30 290 488	100,00 %

Zones géographiques en k€	2022	2021	Var
France	8 480 993	8 690 525	(2%)
Europe Hors France	15 309 497	10 637 000	44%
Asie	1 666 804	1 865 843	(11%)
Amérique	1 950 740	1 719 046	13%
Moyen Orient	1 772 121	817 716	117%
Autre	1 110 333	1 045 298	6%
TOTAL	30 290 488	24 775 428	22%

Nature des activités en k€	2022	2021	Var
Activité terrestre	12 154 833	10 945 908	11%
Activité maritime	18 135 655	13 829 520	31%
TOTAL	30 290 488	24 775 428	22%

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 427 509 € (produits)

Les déficits reportables restants sont de 7 548 098 €.

L'impôt se décompose de la manière suivante :

- ⇒ Impôt Intégration fiscal avec Corelec : 268 782 €
- ⇒ CIR Bio UV Group : 118 727 €
- ⇒ CIPC : 40 000 €

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	424 933
Impôts sur les sociétés avec Intégration fiscale)	(268 982)
Impôt sur les sociétés en l'absence d'intégration	(158 527)
Résultat comptable avant impôts	(2 576)
Variation des prov. Réglementées	282 595
Résultat hors impôts et dérogatoire	280 019

Résultat exceptionnel = (515 489 €)

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat exceptionnel	(515 489)	(293 049)
- Produits exceptionnels	317 384	84 179
QP de subvention d'investissement	72 000	72 000
Autres produits (1)	245 384	12 179
- Portefeuille Actions propres net (2)	(17 013)	142 821
- Charges exceptionnelles	(815 859)	(520 049)
sur litige Neptune	(64 629)	(144 350)
sur litige climatisation		(34 753)
VNCEA	(35 118)	(1 012)
Dotations amortissement dérogatoire	(282 595)	(187 858)
Autres (1)	(433 117)	(152 076)

(1) Dénouement attributions d'actions
propres : + 45 k€
Reprise de provision : 155 k€
Valeur de sortie du portefeuille : 110 k€

(2) Pdts de cession- VNC

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Bio UV et parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues en totalité par BIO UV GROUP et sont conclues à des conditions normales de marche.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires afférents à la certification des comptes (1)	72 648
- Honoraires afférents aux autres services(2)	33 248
TOTAL	103 248

- (1) Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1er janvier au 31 décembre 2022, des Comptes sociaux, des sociétés intégrées dans les comptes consolidés, il s'élève à 48 milliers d'euros pour PwC Audit et 25 milliers d'euros pour Audit Associés Méditerranée.
- (2) Les comptes clos au 30 juin 2022 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité de la part du collège des Commissaires aux comptes (21 milliers d'euros pour PwC et 10 milliers d'euros pour Audit Associés Méditerranée).

Les comptes clos au 30 juin 2022 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité de la part du collège des Commissaires aux comptes.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	31
Agents de maîtrise & techniciens	22
Employés	18
Ouvriers	18
Apprentis sous contrat	2
TOTAL	91

Dettes garanties par des sûretés réelles

- Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742€ à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial

Engagements hors bilan accordés au 31 décembre 2022

- ⇒ Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
- o Caution marché étra. Gar. Exécution : 50 949 €
 - o Goodwill pledge : 700 000 €
 - o Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 200 000 €
- ⇒ Engagements donnés auprès de la HSBC :
- o Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

⇒ Engagements donnés auprès de la BNP :

o Nantissement du fonds de commerce : 1 045 000 €

Les engagements donnés sont relatifs au nantissement du fonds de commerce / pari-passu et se décomposent comme suit :

Emprunt En KEUR	Date de départ du nantissement / pari passu	Montant de l'emprunt	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2022	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2021
CIC Lyonnaise de Banque	avril-17	500	142	215
BNP Paribas	mai-17	300	85	129
Banque Populaire du Sud	mai-17	500	154	226
BNP Paribas	juin-18	200	37	79
HSBC	juin-18	200	44	85
CIC	juin-18	200	42	81
CRCA	juin-18	200	41	82
Banque Populaire du Sud	juin-18	400	198	263
BPI France / HSBC	septembre-19	1 000	900	1 000
HSBC	septembre-19	1 000	458	658
CREDIT AGRICOLE	septembre-19	1 500	929	1 225
CREDIT AGRICOLE (*)	octobre-21	5 000	4 122	4 932
LA BANQUE POSTALE (*)	octobre-21	5 000	4 125	4 933
BPI France / HSBC		3 000	3 000	3 000
SMC		500	432	
BPI		500	500	
Total		20 000	15 209	16 908

(*) Nantissement titres CORELEC, garantie formalisé par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

La société dispose d'un contrat de crédit-bail immobilier, mis en place pour le financement des locaux de son activité industrielle, signé le 11 janvier 2013, pour 3 500 000 ₣ (hors levée option 295 000 ₣) en 60 trimestres de 78 750 ₣ dont le dernier sera le 04/04/2028. Les redevances restant à verser s'élèvent à : 1 714 223 ₣.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
BIOUV ASIA LIMITED	1 116		100	1 116	1 116	234 244				
TRIOGEN LIMITED	116		100	7 574 699	7 574 699			8 022 443	(269 652)	131 124
CORELEC SAS	100 000		100	26 836 230	26 836 230	100 000		14 429 290	3 594 057	1 000 000
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

EVENEMENTS POST CLOTURE

BIO-UV Group a déposé le 1er Avril 2022 un permis de construire, pour agrandir son site de Lunel de 1200 m2, qui a été accordé le 30 juin 2022. Le financement de cet agrandissement a été réalisé sous la forme d'un crédit -Bail avec les mêmes partenaires que pour le financement du siège actuel, soit BPI, Finamur et le CIC. Les travaux ont démarré fin décembre 2022 et devraient être finalisés en septembre 2023.

Benoit Gillmann, PDG de BIOUV-Group, ayant cédé l'ensemble de sa participation le 1er Mars 2023 (soit 13,5% du capital), il a été concomitamment décidé de changer la gouvernance en le remplaçant par l'ancien Directeur Général Délégué, Mr Migeon laurent Emmanuel, chez BIOUV à ce poste depuis janvier 2018.

Suite à la démission de son DG et ancien actionnaire unique, Loïc Le Ravallec, le 10 décembre 2022, laurent Emmanuel Migeon a été nommé DG par l'actionnaire unique. Un responsable de site a été recruté avec pour objectif une prise de poste le 11 avril 2023.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

BIO-UV GROUP

Société Anonyme
au capital de 10 346 993 €
850, avenue Louis Médard
34400 Lunel

Exercice clos le 31 décembre 2022

Audit Associés Méditerranée Commissaire aux Comptes

67 route de Béziers
34430 Saint Jean de Védas

PricewaterhouseCoopers Audit Commissaire aux Comptes

Les Docks- Atrium 10.1,
10 place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Société BIO-UV GROUP SA

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

1.1 Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

1.2 Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Personne visée : Monsieur Benoît Gillman, Directeur Général jusqu'au 1^{er} mars 2023, Administrateur et Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 28 février 2023 a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services entre la société et Monsieur Benoît GILLMANN (et/ou toute société contrôlée par ce dernier), d'une durée de 12 mois, ayant pour objet une mission de conseil, 20 jours par an, consistant en un accompagnement de la direction générale du groupe et en la fourniture de prestations de conseil sur les métiers spécifiques du groupe.

2 Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Contrat de travail

Personne visée : Monsieur Laurent-Emmanuel Migeon, Directeur Général Délégué jusqu'au 1^{er} mars 2023 et Administrateur.

Votre société a conclu depuis le 2 janvier 2018 un contrat de travail à durée indéterminée qui définit les conditions d'emploi en qualité de Directeur des Opérations avec un statut de cadre supérieur dirigeant.

Le montant total des rémunérations versées par la société BIO-UV GROUP s'élève à 198 499 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Cette convention s'est poursuivie sur l'exercice 2022, étant précisé qu'elle a été suspendue à compter de la nomination de M. Migeon en qualité de Président Directeur Général, soit le 1^{er} mars 2023.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

2.2 Contrat de prestation de services

Personne visée : Monsieur Thierry Carles, Administrateur.

Votre société a conclu depuis début janvier 2021 un contrat de prestations d'assistance à la gestion sociale, notamment l'établissement de la paie et les déclarations liées.

Le montant total des prestations reçues par la société BIO-UV GROUP s'élève à 33 589 € au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Marseille et Saint-Jean-de-Védas, le 5 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Audit Associés Méditerranée

Frank Vanhal

 *Jean Paul Lacombe*

Frank Vanhal
Associé

Jean-Paul Lacombe
Associé